



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1814 LUNDI 2 SEPTEMBRE 2013

JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Un forum régional des médias axé sur une approche centrée sur la victime

Plus d'une trentaine de journalistes des pays d'Afrique centrale ont participé, du 29 au 30 août à Kinshasa, à un forum sur le rôle des médias dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux graves. Ces travaux ont eu entre autres objectifs globaux de démystifier le rôle des médias dans la promotion de la justice, de renforcer leur relation avec la société civile et d'améliorer les connaissances des participants sur les questions de la justice pénale internationale.

Les participants ont reconnu que les médias constituent un forum important dans le processus visant le soutien du public aux processus judiciaires. La quête d'une justice équitable tant pour les victimes que pour ceux qui défendent l'accusé, ont-ils avancé, devrait également être le leitmotiv de la profession journalistique.

Page 12

Négociations de Kampala

Les risques d'un atterrissage forcé



Si les Fardc réussissent à repousser les rebelles du M23 sur le théâtre des opérations militaires, le processus diplomatique engagé à plusieurs niveaux et les perspectives de la tenue d'une concertation politique contribuent à renforcer la RDC, a affirmé François Mwamba (notre photo). D'après le coordonnateur du Mécanisme national de suivi qui fonctionne comme un observatoire de l'application de l'Accord d'Addis-Abeba, les négociations avec le M23 ont bel et bien pris fin, et actuellement le pays attend une nouvelle proposition de la facilitation ougandaise devant l'absence d'une solution. Entre-temps, aucun front ouvert ne sera minimisé, a-t-il déclaré. L'objectif étant d'aider la RDC à régler définitivement la crise qui doit se concrétiser par le dépôt des armes par le M23 et son autodissolution. Même prochainement, lors de la seconde session d'évaluation de mise en œuvre de l'Accord prévue pour les 22 et 24 septembre à New-York, la RDC réaffirmera sa détermination à honorer ses engagements.

Page 13

MUSIQUE

Laurette la perle dans la promotion du single « Love Story »

Love story, le nouveau single de la chanteuse, est une histoire d'amour compliquée d'une adolescente qui est amoureuse d'un homme beaucoup plus âgé qu'elle, un Casanova des temps modernes. Chanté en français et en lingala, la chanson du single est un morceau aux sonorités afro-zouk. On y retrouve un remix du titre *Beyanga* de Mbilia Bel. L'opus est sur le marché du disque depuis le 8 août. La chanteuse a voulu par cette initiative honorer cette grande dame de la musique congolaise.

Laurette la perle s'est fait connaître du grand public grâce aux titres *Sans retour* et *Femme amoureuse*. Depuis lors, la jeune chanteuse a su capter l'attention du grand public et figure parmi les étoiles montantes de la musique congolaise, susceptibles d'assurer la relève.

Page 14

CONFLIT ARMÉ AU NORD-KIVU

Une plainte contre le Rwanda en gestation

À défaut de parvenir à un entendement beaucoup plus positif dans la région, le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) se réserve le droit de traîner le Rwanda accusé de soutenir militairement la rébellion du M23 devant les juridictions internationales compétentes. C'est ce qu'a révélé le porte-parole du gouvernement au cours d'un récent point de presse. Le pays, a martelé Lambert Mende Omalanga, entend tout mettre en œuvre pour obtenir la condamnation du Rwanda assortie des sanctions fermes.

Et le porte-parole du gouvernement d'ajouter que la RDC a toujours invité son voisin rwandais à se conformer à ses engagements contenus dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de ne pas apporter une aide militaire au M23 qui est une force négative. Malheureusement, a-t-il regretté, « le soutien de Kigali au M23 ne s'est jamais démenti à aucun moment ».

Page 12



CHAN 2014

La RDC en Afrique du Sud aux dépens du Cameroun

La République démocratique du Congo (RDC) prendra part à la phase finale de la troisième édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) prévue en janvier 2014 en Afrique du Sud. Les Léopards locaux congolais ont obtenu leur ticket pour cette compétition réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats nationaux respectifs après le match à égalité d'un but partout face aux Lions indomptables du Cameroun. C'était le 30 août au stade TP Mazembe de Lubumbashi en match retour de barrage. Le but inscrit au match aller disputé à Garoua où la RDC s'est imposée par un but à zéro aura pesé sur la balance. Le tirage au sort de cette édition 2014 du Chan aura lieu le 16 septembre au siège de la CAF au Caire en Égypte. Et la compétition est prévue du 11 janvier au 1er février 2014 en Afrique du Sud.

Page 14

ÉDITORIAL

Procès

Ce qui ressort à l'évidence du procès qui s'achève devant la Cour criminelle de Brazzaville est l'incroyable série de défaillances qui ont provoqué l'explosion meurtrière du 4 mars 2012 dans le quartier de Mpila. Au-delà de la volonté de nuire qui aurait été à l'origine de l'explosion, il convient de retenir des audiences que le drame aurait pu être évité si les règles élémentaires de protection des stocks de produits chimiques entassés dans ce lieu avaient été respectées, si l'argent débloqué par l'État pour les déplacer avait été utilisé à ces fins, si les administrations responsables avaient fait correctement leur travail.

Au-delà donc des condamnations qui seront prononcées lorsque la Cour rendra son verdict, il convient de s'interroger sur les leçons que l'administration tirera pour elle-même d'une tragédie dont le peuple congolais paie les conséquences au prix fort. Chacun sait, en effet, que dans de nombreux domaines les fonds destinés à améliorer la gouvernance sont détournés de leur véritable destination et ne servent qu'à l'enrichissement de quelques uns.

Ce phénomène, qui existe dans tous les pays, pose aux gouvernants l'un des problèmes les plus difficiles qu'ils aient à résoudre. Et s'il revêt chez nous une acuité particulière, c'est que les troubles ayant marqué la dernière décennie du siècle précédent ont déstabilisé en profondeur l'appareil d'État, rendant particulièrement difficile le contrôle des fonds publics confiés aux différentes administrations et entreprises publiques.

L'explosion meurtrière du 4 mars ayant montré sur quels drames peuvent déboucher de semblables pratiques, il serait bon qu'à l'issue du procès de Brazzaville, la puissance publique en tire les enseignements pour elle-même. Sans doute ce travail ne réparerait-il pas les dégâts causés aux victimes et plus généralement à la société congolaise, mais il permettrait de prévenir de nouveaux drames. Et ce serait déjà beaucoup.

C'est en tout cas, nous semble-t-il, ce que les Congolais, dans leur grande majorité, attendent du procès qui s'achève.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Maigre moisson pour la session qui vient de s'achever

La session ordinaire administrative, ouverte le 2 juillet, a clos ses travaux le 30 août avec dix-neuf affaires inscrites à son ordre du jour.

À l'issue des travaux, les députés n'ont examiné et adopté que six affaires sur les dix-neuf. La moisson est très faible. L'excuse que les élus du peuple ont trouvée repose sur le calendrier très chargé de la République du Congo au mois d'août. Sauf que cet argument prouve que jusqu'à aujourd'hui, les députés ne parviennent pas à s'imposer devant le gouvernement. En témoignent : les questions orales avec débat au gouvernement et la question d'actualité, pourtant inscrites à l'ordre du jour, qui n'ont pas pu être organisées. Les raisons exactes de ce report n'ont pas été précisées aux députés. Tout se passe comme si l'Assemblée nationale n'avait aucun pouvoir sur le gouver-

nement, dans la mesure où il n'y a ni motion de censure ni motion de censure. Ce qui fait dire à nombre d'observateurs que la chambre basse du Parlement donne l'impression d'être la caisse de résonance de l'exécutif. Dans son mot de circonstance, le 30 août dernier, le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba, a circonscrit le contexte dans lequel s'est tenue cette session ordinaire administrative, marqué par le décès inopiné du député de la circonscription électorale de Loukolela (Cuvette), Gabriel Longobé. Le président de la chambre basse du Parlement a fait observer aux députés une minute de silence en sa mémoire. Il est aussi revenu sur le message du président de la République devant le Parlement réuni en congrès, le 12 août. Dans ce message le chef de l'État a édifié, a dit Justin Koumba, la

représentation nationale sur les avancées socioéconomiques et les faiblesses de nombreux secteurs d'activités, enregistrées par le Congo ces cinq dernières années. Ce message, a-t-il ajouté, devrait servir de balise pour l'orientation de l'action parlementaire qui se résume au contrôle et au suivi de l'action gouvernementale. L'orateur a aussi exhorté les députés à inciter leurs électeurs à participer massivement au recensement administratif spécial. Justin Koumba a appelé les élus du peuple à veiller au bon déroulement de cette opération sur l'ensemble du territoire, chacun dans sa circonscription électorale. Elle vise, a-t-il renchéri, l'élaboration d'un fichier électoral fiable qui écartera toutes les hypothèses supposées ou réelles de tricheries émises souvent par plus d'un Congolais.

Roger Ngombé

SÉNAT

Le vénérable Ikongo Logan conserve son immunité parlementaire

35 voix sur 54 se sont prononcées contre la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien premier vice-président de l'Observatoire anticorruption (OAC) du Congo, le sénateur André Ikongo-Logan. Autrement dit, un échec pour la Cour constitutionnelle qui avait introduit la demande.

Avant de procéder au vote, le débat a soulevé bien de questions dont une de nature juridique : quelle est l'autorité compétente pour saisir le Sénat, étant donné que celui-ci est un pouvoir comme l'est la Cour constitutionnelle ?

Les sénateurs ont estimé que toutes ces questions devaient être réglées avant de se prononcer sur la notion de recevabilité de l'affaire. Ils ont évoqué une possible boîte de pandore qui pourrait être ouverte avec la levée de l'immunité du vénérable Ikongo-Logan.

Les interventions des sénateurs ont convergé pour la plupart vers l'irrecevabilité de ce dossier. Selon eux, en ouvrant cette boîte de pandore, le sénat toucherait aux principes même de fonctionnement de la démocratie, se demandant si la procédure adoptée était constitutionnelle



Le vénérable André Ikongo-Logan

car, jurisprudence oblige, quand on pose une demande de levée d'immunité parlementaire, le procureur de la République doit présenter un rapport des faits qui la motive. Ils ont estimé qu'épiloguer sur cette affaire sans un rapport des faits serait faire de jurisme qui condamnerait ainsi arbitrairement leur collègue. Ils ont donc sollicité de la part du président du Sénat un peu de recul pour s'entourer d'un maximum de garanties en exigeant un dossier pour débattre sérieusement de cette affaire qu'ils jugent grave et qui touche à l'honorabilité du Sénat.

Comment prouver l'innocence du vénérable Ikongo-Logan

Dans sa mise au point, le président du Sénat, André Obami-Itou, a fait savoir aux sénateurs qu'il n'y avait pas de dossier à examiner. Celui-ci est aux mains de la justice. « Nous, pouvoir législatif, ne pouvons avoir accès à ce dossier, pas plus que le ministre de la Justice, au risque de commettre une ingérence », a-t-il précisé. Cependant, a-t-il renchéri, « le Sénat sait qu'André Ikongo-Logan est innocent, mais comment prouver cette innocence ? Nous ne sommes pas des juges, voilà le vrai problème. » Cette interrogation a donné l'occasion aux partisans de la levée de l'immunité, 16 voix, de montrer que c'était là l'occasion pour le vénérable Ikongo-Logan d'aller prouver son innocence devant la justice, ce que les autres ont catégoriquement rejeté.

En rappel, le vénérable Ikongo-Logan est cité dans les détournements de fonds, faux et usage de faux, dans le scandale financier qui concerne l'Observatoire anticorruption du Congo (OAC) dont il était l'ancien premier vice-président.

Jean-Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.adiac-congo.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTION

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy Francis Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouhoutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignat, Brice Tsèbè, Irii Maoakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

MINE DE FER DE MAYOKO

DMC-Exxaro aux portes de l'exploitation

La société a présenté le 29 août à Pointe-Noire les conclusions de son étude d'impact environnemental et social. La présentation a donné lieu à une concertation publique qui devrait déboucher sur la signature de la convention minière avec le gouvernement congolais.

Après Mayoko, Makabana, Mont-Mbelo et Dolisie, dans le département du Niari, la compagnie minière DMC-Exxaro vient de réunir les autorités départementales du Kouilou et de Pointe-Noire, les membres de la société civile, les représentants des populations des zones concernées par son projet. À travers le bureau d'étude Impact Congo, basé dans la ville océane, la société a exposé sur les impacts négatifs et positifs dans la phase de transport du projet ainsi que sur des mesures prévues. En effet, l'exportation de la production de cette

senté des mesures pour que ces impacts ne puissent pas perturber les populations ou l'environnement de façon générale », a expliqué le directeur général d'Impact Congo, Arsène Bisnault-Bickoumou.

Les participants ont voulu connaître les retombées directes du projet sur les populations riveraines, notamment en matière d'emploi et d'amélioration de leurs moyens de transport. « En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que la moisson a été bonne parce que nous avons eu de très bonnes remarques, et surtout des suggestions que nous avons intégrées dans le rapport. Ce qui est revenu le plus souvent, ce sont des risques au niveau de l'air, mais Exxaro a pris des dispositions. Nous chargerons notre minerai depuis Mayoko dans des conteneurs fermés, sécurisés dans le bateau. Nous garantissons aux populations que dans cette première phase, il n'y a

Exxaro, qui a déjà obtenu le permis d'exploitation auprès du gouvernement congolais, attend désormais la signature de la convention minière en vue de lancer son exploitation. Selon Henri Okemba, les résultats de cette concertation permettront à DMC-Exxaro de poursuivre ses actions en vue d'arriver aussi vite que possible à la phase d'exploitation attendue par les autorités gouvernementales. « Il nous reste à apporter les résultats de cette étude à Brazzaville pour validation afin que le gouvernement puisse nous délivrer les pièces qui restent avant d'arriver à la phase d'exploitation. Il nous reste la signature de la convention qui dépend des documents que nous sommes en train de produire parmi lesquels l'étude d'impact environnemental. Après avoir rassemblé tous ces éléments, nous allons passer à l'étape des négociations », a-t-il expliqué, félicitant le président de la

République pour son implication personnelle dans la mise en œuvre rapide de ce projet.

La dernière phase de ce processus sera la création de la société d'exploitation minière qui prendra ses dispositions pour le transport du minerai de fer de Mayoko jusqu'au port de Pointe-Noire. Dans l'optique de lancer l'exploitation, DMC-Exxaro s'est doté de locomotives, wagons, conteneurs, machines et bien d'autres engins. Rappelons que la cérémonie a été présidée par le conseiller juridique du ministre des Mines et de la Géologie, Gilbert Itoua, en présence du directeur général des Mines, Louis-Marie Djama.

Parfait-Wilfried Douniama

SÉCURITÉ MARITIME

La garde-côte américaine satisfaite des performances du Congo

Selon les estimations les plus récentes, les installations portuaires de la République du Congo sont conformes aux normes du Code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires (ISPS).



La photo de famille entre les deux parties

Eric S. May, l'officier de liaison pour le Congo qui est arrivé au terme des trois ans de son mandat, s'est entretenu avec le ministre délégué chargé de la Marine marchande, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, dans le cadre de la coopération bilatérale qui lie les deux pays, notamment sur les progrès que le Congo réalise quant à la mise en œuvre du code ISPS. La particularité de cette rencontre est qu'Eric S. May, qui était l'officier de liaison, est maintenant en fin de mandat. Il est venu également présenter au ministre le nouvel officier de liaison qui lui a succédé.

Signalons que cette rencontre se tient après la visite que le ministre délégué vient d'effectuer en France où il a eu des échanges avec les responsables du Centre opérationnel de la garde-côte française suivant les instructions du chef de l'État, particulièrement sur la nécessité de créer une riposte pour bouter hors des eaux congolaises la piraterie, et cela conformément aux recommandations prises par les chefs d'État tout dernièrement lors de leur réunion le 25 juin à Yaoundé. « Dans le contexte de piraterie, il existe une synergie entre le ministère des Transports maritime et marchand et le ministère de la Défense. Il convient de créer les conditions d'une bonne gestion de la sécurisation maritime des eaux congolaises. De même avec les magistrats, les dispositions juridiques ont été créées pour que si jamais quelque chose se passe, tout soit cohérent dans le processus de l'arraisonnement, de l'audition et du travail qui devra être fait pour condamner », a relevé le ministre.

Guillaume Ondzé



Le présidium des travaux. (© Adiac)

mine de fer se fera depuis Mayoko par la voie du chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et par le port autonome de Pointe-Noire en passant par le département du Kouilou.

« Nous avons présenté aux autorités de Pointe-Noire et du Kouilou les activités qui vont se faire dans le cadre de ce projet, précisément les impacts les plus importants que nous avons identifiés dans le cadre de cette étude. Nous leur avons aussi pré-

pas de risques concernant la pollution de l'air », a précisé l'administrateur de DMC-Exxaro, Henri Okemba.

Le gouvernement a pris des dispositions dans le cadre du respect de l'environnement et des accords signés avec les partenaires pour que désormais toutes les sociétés dans leur processus d'approbation puissent passer par l'étape d'étude d'impact environnemental. DMC-

LE FAIT DU JOUR

Armes chimiques et autres...

C'est un pari fou pour un État quel qu'il soit, pour un régime si puissant soit-il, une rébellion fut-elle déterminée à en finir, d'avoir recours aux armes bactériologiques pour écraser un ennemi. C'est aussi une démarche incompréhensible de tolérer des massacres à grande échelle perpétrés au moyen d'armes blanches, lourdes ou de petit calibre, et en même temps, de s'émouvoir lorsqu'interviennent des agents plus sophistiqués pour atteindre les mêmes objectifs. Le martyre que vivent les populations civiles depuis deux ans et demi est illustratif de cet anachronisme dont fait preuve la communauté internationale dans le conflit syrien.

Depuis bientôt trois ans, nul ne semble s'interroger sur les causes réelles de la poursuite de l'escalade, personne n'a jamais voulu se préoccuper de mettre un terme à la guerre civile syrienne par des moyens autres que les armes. Si des initiatives de ce type ont pu avoir lieu, elles n'ont pas fondamentalement dépassé le stade des annonces, les initiateurs se souciant beaucoup plus de leurs intérêts économiques et stratégiques dans cette

région troublée mais très convoitée du Proche-Orient. Or avant cette date du 21 août, devenue, aux yeux des puissances occidentales, celle du non-retour du fait de l'utilisation supposée d'armes chimiques par l'une des parties au conflit contre des civils à Damas, la guerre syrienne affichait à son tableau des décomptes entre soixante et cent mille morts.

On pourrait, peut-être, poser une question plus ou moins absurde : quelle différence y aurait-il entre des hommes, des femmes et des enfants égorgés au coin d'une rue ou dont les corps sont soufflés par une bombe aveugle et ceux ou celles qui seraient intoxiqués par des armes chimiques ? Les experts en droit de la guerre trouveraient sans doute les arguments nécessaires pour quantifier le degré d'atrocité de telles horreurs. Mais des familles exposées à ce genre de violences feraient difficilement la distinction entre l'une et l'autre mort ; elles inscriront plutôt dans leurs cœurs le fait que les leurs, des civils innocents, ont été forcés de payer de leur sang le prix d'un recours aux armes qu'ils n'avaient nulle-

ment provoqué, ni même désiré. L'exemple de l'Irak, pays où fleurissent comme des champignons les tombes d'innocents pris dans la tourmente de la raison du plus fort, le montre bien. Le cauchemar de la Libye, pays en passe d'emboîter le pas au premier cité, en témoigne avec éloquence.

Ne soyons pas dupes, ce que vous lisez ici est une protestation vaine, « La plume n'a jamais émoussé l'épée », comme disait l'autre. Très bientôt, peut-être, la guerre civile syrienne prendra de nouvelles proportions pour devenir un conflit planétaire. Voici, en effet, comment les spécialistes du dossier classent les alliés et soutiens des deux camps : côté pouvoir, Bachar al-Assad compterait sur l'Iran, les milices libanaises du Hezbollah, ainsi que celles du Front populaire de libération de la Palestine. On ne voit pas comment la Russie, la Chine et le Venezuela entreraient en guerre en cas d'attaque contre leur allié syrien, mais ces trois pays s'opposent déjà diplomatiquement et bien rigideusement pour le cas de la Russie, à toute action unilatérale

d'une éventuelle coalition contre le régime de Damas.

Côté rébellion : la Turquie, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Ligue arabe, le Hamas palestinien, des autonomistes kurdes seraient des soutiens en première ligne. Jusque-là rangés comme alliés diplomatiques en dépit de la présence signalée de techniciens de la CIA sur le terrain, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Canada s'affichent depuis quelques jours comme les têtes de pont d'une prochaine croisade militaire contre Bachar al-Assad. Le revers subi par David Cameron, le Premier ministre britannique, qui n'a pu obtenir l'aval du parlement de son pays pour entrer en guerre ne dissuadera pas Américains et Français d'après les discours que l'on entend.

La guerre est commencée, comme on disait entre gosses pour s'amuser. Cette fois, en revanche, ce sera certainement une vraie guerre, avec des conséquences qui pourront s'étaler sur plusieurs années, quelle qu'en soit l'issue. L'Irak est là pour nous le rappeler. Encore une fois.

Gankama N'Siah



COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de la Société Nationale d'Électricité informe son aimable clientèle que, suite à l'étiage des rivières LÉFINI et BOUENZA, couplé aux difficultés d'approvisionnement en gaz des Centrales thermiques de Pointe-Noire, des perturbations sont actuellement constatées dans la desserte en électricité des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire.

La Société Nationale d'Électricité rassure son aimable clientèle que les dispositions sont prises pour réguler la desserte en énergie électrique des villes concernées.

La Direction Générale de la SNE, prie son aimable clientèle et toute la population congolaise de bien vouloir l'excuser du désagrément causé.

Fait à Brazzaville, le 30 août 2013

Le Directeur Général
Président du Directoire

Louis KANOHA-ELENGA

AVIS AU PUBLIC

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo informe le public congolais que de fausses attestations de dons sont établies au nom du Médiateur Européen, Monsieur Nikiforos Diamandouros, au bénéfice de particuliers, d'associations et/ou groupements de personnes au Congo.

L'identité de l'Union Européenne, le nom de certaines institutions, et son logos sont ainsi utilisés à des fins frauduleuses, à partir de faux documents.

Ces faux documents portent comme entête le logo de l'Union Européenne (fond bleu avec douze étoiles jaunes), les mots : « Union Européenne Médiation Française », « Représentation de la Commission Européenne en France », et sont frauduleusement établis au nom du Médiateur de l'Union Européenne.

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, attire l'attention du public sur le fait que le Médiateur européen ne procède jamais à des dons et invite toute personne qui viendrait en possession d'attestations de dons en son nom, à n'entreprendre aucune démarche qui viserait le retrait de ces « faux » dons contre paiement, au risque d'être victime d'une escroquerie.



UNICONGO

UNION PATRONALE ET INTERPROFESSIONNELLE DU CONGO

Intitulé du poste	Chargé(e) des adhérents
Situation du poste dans l'organisation	Poste de niveau encadrement, en remplacement
Contexte	De nationalité congolaise, vous travaillerez au sein d'une équipe et d'un environnement multiculturels dans un contexte de croissance économique et de diversification des acteurs privés de l'économie congolaise.
Mission & Activités principales	<p>En binôme avec votre homologue à Brazzaville, et en lien direct avec les Présidents de fédérations, les adhérents, les Présidents de Commissions thématiques et les autres instances de l'Union, vous aurez les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux préoccupations des adhérents et les orienter - Participer à la Vie de l'Union au travers de : <ul style="list-style-type: none"> o La gestion des fédérations o La gestion des commissions thématiques o La gestion des adhérents o La contribution à l'organisation des réunions au sein de l'association - Piloter les dossiers confiés par les différentes instances (adhérents, fédérations, comité des fédérations, commissions thématiques, ...) autour de plusieurs axes : <ul style="list-style-type: none"> o Défendre les adhérents o Faire entendre la voix de l'Union o Relayer les informations o Représenter les adhérents et les hautes instances de l'Union - Contribuer au bon fonctionnement de l'équipe permanente <p>Vous aurez également sous votre autorité une à deux personnes dont les fonctions principales sont de mener des études dans les domaines juridique & social et gérer la documentation. Vous serez également amené, dans un esprit transversal et de gestion de projet à travailler avec d'autres ressources aussi bien à Pointe-Noire que Brazzaville.</p>
Niveau d'Etude et connaissances	De formation type Bac +4/5 en droit, sciences sociales, relations internationales ou gestion d'entreprise, vous disposez d'une expérience de 4 à 5 ans minimum ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement juridique et du monde des affaires
Compétences	Autonome et discipliné, votre rigueur et votre dynamisme devront nécessairement s'inscrire dans un esprit collaboratif & constructif, une capacité à travailler en équipe interculturelle et parfois sous pression. La maîtrise de l'anglais est importante.
Evolution	Possédant un sens naturel des responsabilités, vous serez amené à faire évoluer ce poste en fonction des différentes missions qui vous seront confiées ou des situations auxquelles vous serez confrontés.
Lieu	Le poste est à pourvoir rapidement. Basé à Pointe-Noire, vous effectuerez de nombreux déplacements à Brazzaville et parfois à l'étranger
Nature du poste	Contrat à durée indéterminée
Contact	Merci d'envoyer votre candidature (CV + Lettre de motivation) à : recrutement@unicongo.org ou dépôt de courrier à l'adresse suivante : 26 avenue du Havre, BP 1713, Quartier Bosongo, en diagonale de CTIC, Pointe-Noire ou Siège de Brazzaville, BP 42, Immeuble CAP INFO à MPILA Date limite de dépôt des candidatures : 05 septembre 2013

Les Dépêches de Brazzaville
Musée Galerie du Bassin du Congo
84, bld Denis Sassou N'Guesso,
Immeuble les Manguiers- Mpila-Brazzaville
République du Congo

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après le vernissage, avec succès, de l'exposition de la danse initiatique « Kiebé-Kiebé », le 9 octobre 2012 à Brazzaville (CONGO), le Musée-Galerie du Bassin du Congo organise, le 9 septembre 2013, en partenariat avec le Musée Afro-brésilien (MAFRO) de l'Université Fédérale de Salvador de Bahia (BRÉSIL) à 18h30, le vernissage de la première exposition internationale de cette danse du Congo, pratiquée dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest.

Cette première exposition internationale « Kiebé-Kiebé » se poursuivra jusqu'au 29 novembre 2013. Elle est placée sur le thème : « Le Kiebé-Kiebé, danse initiatique du Congo-Brazzaville ».

D'éminentes personnalités du Congo et du Brésil apporteront leur soutien à cet événement hautement culturel qui témoigne de la solidité des liens entre les peuples brésilien et congolais à travers une histoire commune.

Le Musée-Galerie du Bassin du Congo, qui a la noble ambition de faire découvrir le « Kiebé-Kiebé », en dehors du Congo, entend exposer au monde, ce côté ancien et profond de l'histoire du Congo, qui mêle curiosité et connaissance, sachant qu'un peuple sans repère ne saurait construire son avenir. C'est ainsi que le Musée-Galerie du Bassin du Congo se propose d'organiser la seconde édition de cette exposition internationale à Cuba en 2014.

Cette initiative affirme avec force la volonté du Congo de promouvoir, sous l'autorité du Président de la République, Denis Sassou N'Guesso, la visibilité des danses traditionnelles, d'affirmer et d'approfondir la coopération culturelle et artistique entre les peuples.

Musée-Galerie du Bassin du Congo.
Contact : 00 (242) 06 691 83 22.

INSÉCURITÉ

Le préfet de Pointe-Noire interpelle les différents responsables de la ville

Responsables administratifs, militaires, politiques, membres des ONG, des associations, religieux ainsi que des représentants des communautés étrangères étaient face au préfet de la ville, le 29 août à la mairie centrale. Alexandre-Honoré Paka a demandé leur implication dans la guerre à mener contre les auteurs des actes d'insécurité qui secouent la ville et mettent à mal la quiétude des habitants.

« Malgré notre appellation de havre de paix que nous avons acquis de haute lutte pendant les temps forts de la crise, au sortir de la période de la guerre du 5 Juin 1997, nous sommes au regret de vous interpeller en vous faisant savoir que depuis quelques mois notre département, capitale économique du Congo, devient le théâtre d'actes de déstabilisation du pays, d'actes d'agression et de braquages par des bandes armées. Plusieurs expatriés, en majorité opérateurs économiques, se plaignent de l'insécurité. Des bandes organisées, à l'instar de celle dénommée 666, constituées de jeunes dont l'âge varie entre 18 et 25 ans sèment le trouble dans le troisième arrondissement Tié-Tié. Une autre bande

organisée, à l'image de Kuluma, opère à Mpaka 120, à Nanga dans le sixième arrondissement Ngoyo. L'acte le plus odieux, voire criminel, est celui perpétré sur une infirmière américaine membre de l'équipage du bateau hôpital Mercy Ships venue chez nous sur invitation du président de la République, dans le cadre de la poursuite des activités de l'année de la santé », a martelé Alexandre-Honoré Paka. En effet, le 11 août 2013 aux environs de 16 heures 30, cette infirmière se promenant paisiblement à la Côte sauvage, s'est vue déléster ses objets importants (caméra, iPhone, permis de conduire américain, cartes de crédit bancaire, montre, argent, etc.)

Mettre hors d'état de nuire tous les bandits

« Il sied de rappeler des manifestations hostiles au gouvernement de la République organisées dans le sixième arrondissement Ngoyo par les partisans de Modeste Boukadia, président du Cercle des républicains et démocrates du Congo (CRDC), qui ne cadrent pas avec les comportements démocratiques. Ces actes qui portent atteinte à la sûreté de l'État mena-

cent gravement la paix retrouvée et la quiétude des habitants de Pointe-Noire, havre de paix. Tous ces faits réunis, qui n'ont rien à voir avec la démocratie qui est en marche dans notre pays, doivent être sanctionnés. » Aussi, a-t-il demandé à la force publique, avec l'aide des chefs de quartiers, de zones, de brigades et de blocs, de débusquer Modeste Boukadia en martelant que Pointe-Noire ne sera jamais le

de grand chemin qui s'illustrent par des actes antisociaux qui finissent par l'érection de barricades, expérience de tristes souvenirs. »

Alexandre-Honoré Paka a terminé sa communication par la sensibilisation des participants à l'une des mesures prises en conseil des ministres le 8 août 2013 relative à l'occupation anarchique du massif forestier concédé à la société Eucalyptus

de la Défense nationale et des Affaires foncières, une commission mixte de reconstitution et de protection du massif forestier concédé à EFC a été mise en place. Cette commission de sept membres, dirigée par Alexandre-Honoré Paka, compte aussi plusieurs membres et cinq sous-commissions. Celles-ci ont la mission de sensibiliser aux mesures à prendre, d'identifier les zones conservées, d'entreprendre des opérations entrant dans le cadre de la récupération du domaine forestier concédé à EFC. « Au moment où la coordination est en train de mettre en place le mode opératoire pour accomplir ces différentes missions, nous sommes au regret de constater que depuis quarante huit heures il y a une vague d'agitation entretenue par un certain nombre d'éléments qui voudraient profiter de cette occasion pour troubler davantage l'ordre public jusqu'à atteindre la sûreté de l'État. Cela ne saurait être toléré », a-t-il précisé.

Cette communication s'est faite en présence du général de brigade Jean Olessongo-Ondaye, commandant de la zone militaire de défense n°1.

Hervé Brice Mampouya

« ... depuis quarante huit heures il y a une vague d'agitation entretenue par un certain nombre d'éléments qui voudraient profiter de cette occasion pour troubler davantage l'ordre public jusqu'à atteindre la sûreté de l'État. Cela ne saurait être toléré »

ventre mou des troubles portant atteinte à la sûreté de l'État. Avec fermeté, il a déclaré devant l'assistance : « J'instruis les responsables de la force publique de rétablir l'ordre dans la ville et le calme à Pointe-Noire, de maintenir hors d'état de nuire tous les amoureux de la violence, tous les braqueurs, tous les bandits

de la fibre Congo (EFC). Conformément à la réunion interministérielle tenue à Pointe-Noire le 23 août 2013 dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du conseil des ministres du 8 août 2013, sous l'autorité des ministres en charge de l'Intérieur et de la décentralisation, de l'Économie forestière et du développement

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Warid Congo révèle les Gagnants du Concours de développeurs WARIDLAB

Après avoir découvert des idées plus novatrices les unes que les autres, la société Warid Congo dévoile les meilleurs projets de son concours de développeurs (WARIDLAB) et l'espace ultra moderne qu'a intégré, le 30 août, les membres du groupe gagnant pour réaliser leur projet.

Devant un public composé de directeurs d'entreprises et d'écoles de formations en informatique, Warid Congo a couronné le meilleur projet de son concours Waridlab ce vendredi 30 août 2013 au siège de Warid Congo. Le groupe HYPERION, composé de : Mambi Mongo, Songo Loubouta Éric, Ongouo Hordanh et Yumba Nduba Oyesse, s'est vu attribuer la première place de ce concours émérite.

Les autres participants n'ont pas démerité car sur les nombreux dossiers reçus par le jury, quatre font partie du top 5 : le groupe SkyLab pour la deuxième place avec 90 points, le groupe CFICIRAS pour la troisième

place avec 84 points et, enfin, le groupe DevLive et BrazzaTech respectivement 4^e exequo avec 61 points. La présentation des gagnants et celle du Laboratoire qu'ils intégreront marquent la réalisation d'un rêve pour ces jeunes esprits créatifs et sûrement le début d'une nouvelle ère au Congo Brazzaville : celle de l'incubation de projet.

Le programme WARIDLAB s'est déroulé en trois phases. Premièrement, le dépôt des dossiers s'est fait du 05 juillet au 27 juillet par le biais de notre partenaire Jcertif.

La deuxième phase du concours a été l'accompagnement des candidats dans la structuration de leur dossier qui a conduit à la présélection des cinq meilleurs projets par un jury d'experts sur la base des critères suivants : pertinence du projet, présentation du dossier, cible du projet, originalité du projet et convivialité de l'application. Cette phase a été suivie de la présentation de ces cinq meilleurs projets

devant le grand jury qui a choisi le groupe gagnant de ce concours d'excellence. Le responsable du WaridLab et membre du jury de présélection, Clid Yoka Awa a déclaré : « Nous avons été surpris par l'originalité des différents projets présentés et avons eu du mal à départager les différents projets ».

Warid Congo, Premier Incubateur de projet au Congo Brazzaville

Les gagnants du WaridLab intégreront donc un laboratoire équipé d'outils informatiques. Pendant six mois ils seront accompagnés et suivis par un panel d'experts et réaliseront leur projet. Concept répandu dans d'autres pays, l'incubation de projet consiste à mettre en place un environnement équipé de tout le matériel adéquat qui permet à des entrepreneurs de créer des START UP c'est-à-dire de Jeunes entreprises, innovantes, promises à une croissance importante et rapide. Comme l'a si bien mentionné le groupe gagnant : « On tenait à ce que notre projet aboutisse. Arriver à créer une start-up est notre objectif principal, ce concours était exactement ce que nous recherchions et il est la solution que nous attendions pour réaliser notre projet »

« Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont les outils qui servent à répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Avec l'arrivée de la fibre op-



Photo de famille des gagnants de Warid Lab avec l'équipe dirigeante

et la création de nombreux centres de formation en informatique, le Congo Brazzaville a le potentiel d'évoluer avec son temps. » Dixit le chef du projet Clid Yoka Awa

Warid Congo croit aux jeunes talents congolais.

Face à une jeunesse talentueuse, désireuse d'apprendre et surtout de se réaliser, la société Warid Congo a mis en place une famille de trois programmes innovants, intitulée : "To Longa Na Warid", dont fait partie le WaridLAB.

WARID CONGO, le troisième opérateur congolais, fidèle à sa politique sur l'importance de l'éducation, donne une opportunité aux développeurs de créer leur start-up.

Le but de cette initiative est d'encourager le talent par l'entrepreneuriat et de donner une tribune d'expression à

ces esprits novateurs et créatifs.

To Longa Na Warid

Ces programmes ont pour objectif de motiver l'entrepreneuriat et de renforcer les compétences individuelles des jeunes congolais. En dehors du WaridLAB, "TO LONGA NA WARID" est composé du :

-WARID Certificate : une immersion totale en entreprise de 6 semaines à 3 mois pour plus de 100 jeunes diplômés sans expérience professionnelle.

-Challenge Entrepreneurial du RICE: Un concours de projets de créations et de développement d'entreprise organisé en partenariat avec le RICE (Réseau International des Congolais de l'Extérieur)

Warid Congo s'est lancé le pari de croire en la jeunesse congolaise et cela semble porter ses fruits. Le meilleur reste à venir...



La salle du lab qu'intégreront les gagnants pendant six mois

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

Weekend NON STOP !!!

Avec **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*170*6#OK	300 FCFA
100 minutes	*170*7#OK	500 FCFA

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

BUROTOP IRIS
Intégrateur de Solution

CISCO Premier Partner | **POLYCOM**

Communications Unifiées

- Vidéoconférence et Multimédia
- Voix et Messageries Unifiées
- Téléphonie IP

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

MBOTE!
Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE

ACACOU, **OKOUMÉ**, **EBÈNE**

ECAir
Bienvenue chez vous. www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 | www.arc-congo.cg

HUMEUR

Pourquoi paniquer à la veille de la retraite ?

Le constat est que les deux à trois ans qui précèdent la retraite, créent une véritable psychose chez bon nombre de gens. Cela se manifeste à travers les plaintes et les lamentations que l'on peut enregistrer ici et là chez certains travailleurs à l'approche de la retraite.

C'est, comme qui dirait, l'âge de la « conscience-trouble » où ces lamentations causent non seulement du tort à la famille nucléaire (époux, épouse, enfants), mais aussi à la famille élargie, c'est-à-dire tantes, oncles, nièces, neveux, parents, cousins et autres. Or c'est pendant le temps qualifié de préretraite que devrait naître un état de conscience psychologique positif qui vibrerait en phase avec cette nouvelle étape de la vie qui s'annonce.

Plus la retraite est vue comme une fatalité, plus on se crée des pathologies d'ordre cérébro-neural dangereuses, capables d'enclencher d'autres maladies psychosomatiques. Pourquoi alors ce sentiment de rejet introspectif ou d'auto-culpabilisation lorsqu'on est à deux ou trois ans de la retraite ? Ce moment est non seulement celui d'une vie active au ralenti, mais peut aussi, sur le plan socio-économique, ouvrir les portes sur d'autres projets sociaux.

Oui, l'âge de la retraite est officiellement à 60 ans, mais cela ne veut nullement dire qu'à 60 ans l'homme n'est plus producteur de biens et services. En réalité, si la retraite est perçue comme une occasion pour le travailleur d'être enfin remis à la disposition de sa famille, donc de liberté, la précède devrait être vécue avec bonheur.

Or, lorsque cette période est trop agitée, elle peut provoquer des divorces dans les foyers, des replis sociaux et des refoulements familiaux divers. Une chose est claire, disent ceux qui ont été admis à la retraite ces dernières années : « Les difficultés telles que les tracasseries dans le montage des dossiers de retraite, la longue attente du versement du rappel, le retard ou le balbutiement dans le versement de la pension et autres sont en train d'être réduites ».

Il n'était pas rare autrefois de croiser dans l'un des bureaux de la Caisse de Retraite des fonctionnaires ou de la Caisse nationale de la sécurité sociale, à Brazzaville, des gens venus de départements éloignés. Ils arrivaient et restaient sept à neuf mois, voire même une année, pour rassembler les pièces composant le dossier de retraite. Ces documents, semble-t-il, ne relèvent plus du travail du porte à porte de celui qui est admis à la retraite, mais plutôt du circuit administratif informatisé. Ce qui revient à dire qu'en un laps de temps plusieurs dossiers peuvent être traités.

Ceux qui, le plus souvent, refusent de se préparer psychologiquement pour bien affronter cette étape, deviennent méchants, s'adonnent à l'alcool et aux jeux de « ngola » de façon abusive, fuient leurs amis et leurs connaissances, désertent leurs foyers, ne prennent plus part aux réunions familiales et autres. Alors que la veille de la retraite n'est pas une fin en soi. Si la retraite n'est plus vue comme une rupture totale avec le revenu, et si l'obtention des pièces administratives tels que premier bulletin de paie, arrêté de recrutement, note de prise de service et autres qui composent le dossier d'admission à la retraite est simplifiée avec l'informatique, donc automatique, pourquoi donc être bouleversé lorsque le temps de quitter la vie active a sonné ?

Faustin Akono

PROCÈS DU 4 MARS

La défense demande l'acquittement des accusés

Les avocats des accusés ont plaidé, les 30 et 31 août, en s'appuyant sur le manque de preuves pouvant conduire à la condamnation de leurs clients. Ils ont ajouté que les articles du code de procédure pénale, relatifs à l'infraction d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, dataient de l'époque coloniale française.

« Cette criminalité n'a pas de fondement juridique. Vous jugez selon la loi, tant qu'il n'y a pas de loi, il n'y a pas de condamnation. Aucune disposition légale ne prévoit l'infraction relative à l'atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Ces infractions ont été commises sur le territoire congolais et non français », a déclaré Maître Ibouanga.

En effet, ce code, qui n'a jamais été révisé depuis 1953, s'adresse particulièrement aux citoyens français de l'époque coloniale. Or, aucune disposition n'a été prise pour l'infraction d'atteinte à la sûreté de l'État, dont la majorité des prévenus, dans le cas du procès sur le drame du 4 mars, sont accusés. En conséquence, les avocats de la défense ont demandé à la Cour d'acquitter purement et simplement les accusés car, disent-ils, cette infraction n'existe pas dans la loi congolaise et elle est, de ce fait, contraire à la Constitution. Le Congo n'étant plus sous l'autorité de la France.

Pas de lien entre la cause et l'effet. Ces avocats ont demandé à la Cour de chercher les responsabilités pénales reprochées aux accusés Wilfried-Jacques Ndebeka, Marcel Ntsourou, Destin-Noé Mpikindza-Mandali, Roland Okana, Benjamin Okana, Abdou-Yorgen Bouandzobo, Charly-Fortuné Ntsoumou-Ngoba, Jean-Bosco Mpankima, Alvarez-Georgino Ngoulali-Missié, Jean-Pothia Atipo-Kaba, Rodrigue Oba, Julien-Aymard Gana, Dimitri-Gédéon Issangou-Mampassi, Gustave Lambini, Servant Étou-Obami, Christophe-Maxime Onono, Jules-

Julien Émékoro, Gladys Mafoua. Pour ces avocats, les sanctions infligées aux prévenus sont exagérées et ne peuvent être justifiées de même que le lien de cause à effet, entre la faute et le dommage, qui n'a jamais été établi.

Selon les avocats de la défense, cette affaire a été montée de toutes pièces. « L'opinion congolaise et internationale exige que l'on fasse la lumière sur cette affaire. Tout le monde savait dès le départ que ce dossier était vide. La justice ne doit pas être instrumentalisée par des gens qui veulent régler leurs comptes. Sont-ils plus Congolais que les autres ? Ce complot qui a été dénoncé par les accusés n'est qu'un scénario », a déclaré Me Bandzani.

Pour la défense, la Cour doit prononcer un verdict d'innocence à l'endroit des accusés, car l'instruction a été faite à charge pour condamner des innocents. « Il vaut mieux sauver un coupable que condamner un innocent. Ces préposés gardaient l'arsenal de l'État. La constitution de la partie civile est honteuse, voulant condamner sans preuves matérielles les accusés », a ajouté maître Ibouanga.

Rappel des réquisitions du procureur

Ces plaidoiries se font sur la base du réquisitoire du procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Corneille Moukala-Moukoko, rendu le jeudi 29 août. En effet, ce réquisitoire déclarait coupables Rodrigue Oba, Julien-Aymard Gana, Dimitri-Gédéon Issangou-Mampassi et Raymond Miéré. Selon les réquisitions du ministère public, ces sous-officiers devraient écoper de quatre ans d'emprisonnement ferme assortis d'une amende de 500 000 FCFA. Motifs : maladresse, négligence et non-observation des règlements. Dans cet ordre, l'officier de permanence adjoint Abdoul-Yorgen Bouandzobo

écope, quant à lui, d'une peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec une amende de 50 000 FCFA. Le caporal-chef Blood Kouack Kakom, reconnu principal auteur de l'incendie, encourt une peine dont la durée n'a pas été prononcée et sera donc soumis à des travaux forcés, pour incendie volontaire. Le colonel Germain Ickonga-Akindou, inculpé de détournement de deniers publics, a également été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés, mais la sentence n'a pas été prononcée, le ministère public ayant soumis à la décision de la Cour la nature de la peine que doit purger cet officier supérieur. Les colonels Marcel Ntsourou, André-Joseph Sahouss, Jean-Claude Mopita, Frédéric-Noël Ingani et Jean-Pothia Atipo-Kaba ont été acquittés, les infractions qui leur sont reprochées n'étant pas constituées. Les accusés Ismaël Kouyaté et son épouse, née Henriette-Clarisse Mbochi, Jules-Julien Émékoro, Jean-Bosco Mpankima, Christophe-Maxime Onono, Servant Obami, Gustave Lambini, Roland Okana, Giscard Minichelot (alias le Blanc), Wilfried Ndebeka (alias Bayard), Kevin-Simplice Ngami, Destin-Noé Mpikindza-Mandali, Benjamin Okana, Georges-Robert Ferré, Roger Bokitomo, André Souana, Bréchère-Macaire Yengolo, Gladys Mafoua, Charly-Fortuné Ntsoumou-Ngoba, Alvarez-Georgino Ngoulali-Missié, ont, eux aussi, été reconnus non coupables et doivent être acquittés, selon le ministère public.

Signalons que l'accusé Blood Kouack Kakom ne s'est pas présenté à l'audience depuis le vendredi 30 août pour des raisons de santé. Les plaidoiries ont été interrompues le samedi pour permettre aux avocats de se préparer aux plaidoiries prévues pour ce lundi 2 septembre.

Josiane Mambou-Loukoula

JEUNESSE ET LOISIRS

Les enfants découvrent des métiers innovants à Ignié

Les activités de la colonie de vacances Don-Bosco ont pris fin le 30 août à Ignié, localité située à 45 kilomètres de Brazzaville. Cette colonie de vacances avait pour thème « La découverte des métiers émergents ».

En compagnie des vingt encadreurs, les cent trente enfants participant à cette colonie ont assisté à des séances d'édification sur les notions essentielles d'informatique et d'électricité. « Nous sommes convaincus que des loisirs sains sont un moyen d'épanouissement de la jeunesse. Et nous devons avouer que nous sommes satisfaits de la qualité des services et de l'organisation. Qu'ils s'agissent des programmes ou d'autres types d'activités, les enfants ont été heureux », a indiqué le directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, Adolphe Mbou-Maba, lors de la clôture de cette colonie

de vacances. L'organisation de colonies de vacances contribue au brassage et à l'unité nationale, car c'est une occasion d'inculquer la conscience patriotique chez les enfants. Et façonner une nouvelle jeunesse congolaise est un des axes de la feuille de route du ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique. « C'est un moment de brassage des connaissances et des cultures de nos enfants. Par ailleurs, vous allez bientôt renouer avec le chemin de l'école chacun selon son niveau, ainsi donc le ministre vous invite au culte de l'effort », explique le directeur de cabinet.

Les enfants ont vécu, à mi-temps ou à plein temps, les activités de détente, de révisions, les visites de sites culturels, dont le musée Marien-Ngouabi d'Ignié, où ils ont retrouvé des épaves de voiture, de la Vespa et de l'hélicoptère à bord desquels était monté le président Marien Ngouabi suite à la tentative

de coup d'État en 1972. Les bienfaits des colonies de vacances sont estimables sur l'éducation des jeunes et le tourisme. Il est important de les « réinventer » avec la création d'un fonds national d'aide au départ en vacances collectives. Une plus large distribution de chèques-vacances et l'instauration d'un volontariat de l'animation (avec formation et indemnisation) pour l'encadrement occasionnel aux côtés des professionnels sont importantes.

Rappelons que le groupement religieux catholique Don-Bosco, créé en 1982 à Pointe-Noire par l'abbé Alain Louemba-Makosso, œuvre pour l'éducation de la jeunesse. Ce groupement est présent dans de nombreux pays du monde. Don Bosco (1815-1888) était un prêtre italien qui avait pour mission l'éducation de la jeunesse au sein des communautés.

Fortuné Ibara



Connecte-toi à **MTN 3G+** et découvre sa vitesse !

- Surfez encore plus rapidement.
- Découvrez plus de multimédia en Haute Définition.
- Téléchargez vos jeux et applications en grande vitesse.

Pour plus de renseignements visitez notre site www.mtncongo.net ou rejoignez-nous sur :

www.facebook.com/MTNCONGO [@mtn_123](https://twitter.com/mtn_123) www.youtube.com/user/MTNFanClub www.linkedin.com/company/mtn-congo

Ce Nouveau Monde, il est pour toi.



NIGÉRIA

Le français à l'examen d'entrée à l'université dès 2014

C'est le ministre nigérian de l'Éducation, Rugayyatu Rufa', qui l'a annoncé le 29 août à Abuja, la capitale du pays, en recevant le chef du projet de langue française au Nigeria, Jean-Philippe Roy.

Dès 2014 donc, le français sera en option à l'examen d'entrée à l'université au Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, de culture anglo-saxonne et dont la langue anglaise est la langue officielle. Ce projet a été mis en place dans le cadre des efforts visant à vulgariser la langue française dans le pays. L'un des arguments utilisés est qu'il est essentiel d'être polyglotte au XXI^e siècle, ce qui aiderait à mieux évoluer au sein de la communauté internationale. Le fait d'avoir des voisins francophones, le Bénin, le Cameroun, le Tchad et le Niger, a dû également influencer cette décision, tout en tenant compte que le français reste une grande langue internationale.

Les écoles primaires et secondaires du Cameroun, ancienne colonie britannique pour partie, proposent de plus en plus des cours en français.

Noël Ndong

La coopération sino-africaine contribue au développement en Afrique

Le gouvernement chinois a publié dernièrement un livre blanc sur la coopération économique et commerciale sino-africaine, présentant les dernières réussites de la coopération mutuellement bénéfique entre la Chine et les pays africains.

Le livre blanc, publié par le Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État, met en évidence les faits du développement commercial, de l'expansion des investissements, de la coopération agricole, de la construction d'infrastructures et d'autres domaines de coopération entre la Chine et l'Afrique depuis 2009.

Les investissements directs chinois en Afrique sont passés de 1,44 milliard de dollars à 2,52 milliards de dollars, avec une croissance annuelle de 20,5% entre 2009 et 2012, précise le livre blanc.

À ce jour, 2 000 entreprises chinoises ont investi dans plus de 50 pays et régions d'Afrique, couvrant les industries telles que l'agriculture traditionnelle, l'exploitation minière, la construction, le traitement des ressources, la fabrication industrielle, la finance, la logistique commerciale et l'immobilier, selon le document.

Jusqu'en fin 2012, la Chine a signé des traités d'investissements bilatéraux avec 32 pays africains et établi des mécanismes de commissions économiques conjointes avec 45 pays du continent.

Cependant, malgré les fruits de la coopération sino-africaine, la croissante présence chinoise en Afrique ne cesse de provoquer des critiques en Occident. Dans les médias occidentaux, la Chine a fait souvent l'objet d'accusations concernant « l'occupation du marché africain et le pillage des ressources naturelles en Afrique », d'autant plus que la Chine est devenue la deuxième plus grande économie mondiale.

Plusieurs pays africains ne cachent pas leur inquiétude liée à la montée en puissance de la Chine. Le Premier ministre du Zimbabwe, Arthur Mutambara, a déclaré que l'Afrique devait abandonner sa « vision romantique » de la Chine, alors que le pays asiatique est passé du statut de « camarade pauvre » à celui de grande puissance économique mondiale.

Face aux critiques, la Chine n'est pas restée silencieuse. En marge du Sommet d'affaires Chine-Afrique à Johannesburg, le conseiller économique et

commercial de l'ambassade de Chine en Afrique du Sud, Rong Yansong, a qualifié de « ridicules » les affirmations selon lesquelles l'achat de matières premières de l'Afrique par la Chine est identique à la colonisation. En réponse à certaines critiques comme quoi la Chine apporte trop de main-d'œuvre chinoise et importe trop de produits fabriqués en Chine en Afrique, Rong a souligné que « la vérité est que le gouvernement et les entreprises chinoises font de leur mieux pour promouvoir l'emploi et l'industrialisation locale ».

En outre, la porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Hua Chunying, a noté que la coopération économique entre la Chine et l'Afrique a contribué à plus de 20% de la croissance des pays africains au cours des treize dernières années. « L'économie africaine a connu en ce début de siècle une progression annuelle de 5%, grâce à l'aide et aux investissements de la Chine », a-t-elle précisé. « La forte croissance que continue d'enregistrer la Chine a été un atout de résilience pour les pays africains... La Chine devient un important partenaire de

l'Afrique subsaharienne », a pointé Antoinette Sayeh, directrice du département Afrique du Fonds monétaire international. Les investissements chinois en Afrique aident non seulement à augmenter la croissance, mais également à favoriser la création d'emplois, ont noté des experts africains. « Les entreprises chinoises implantées en Afrique jouent un rôle crucial dans le développement des compétences et la création d'emplois », a affirmé un spécialiste sud-africain des relations internationales, Scott Firsing. Dans une interview accordée à l'agence Xinhua, Scott Firsing a déclaré que l'implication des entreprises étrangères dans le développement durable via la création d'emplois et le développement des compétences est un élément important qui permet de tirer vers le haut le statut social et économique de l'Afrique.

« La Chine et l'Afrique sont des amis et des partenaires », a noté Rong, en soulignant que « sans aucun doute, tant que la Chine et l'Afrique peuvent travailler main dans la main, nous sommes en mesure de créer un avenir meilleur pour tous ».

Xinhua

Crédit Vacances / Voyages

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

Jusqu'à
6 000 000
FCFA*

BGFIBank vous accompagne dans vos vacances dans vos voyages

Durée de remboursement : 18 mois

Taux : 11%

Mise en place : 5 jours ouvrés

Sous réserve que le dossier soit complet et accepté

*Montant maximum

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22

+242 05 544 89 88/05 544 85 20

Fax : +242 22 281 50 89/90

Email : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

IN MEMORIAM

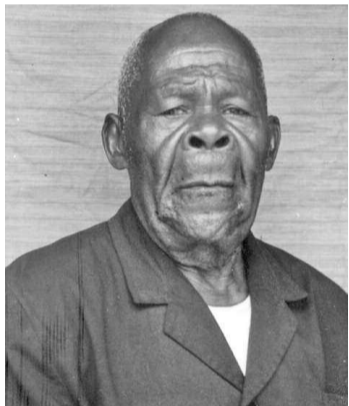
31 août 2005 – 31 août 2013
Voici huit (8) ans déjà, jour pour jour, qu'il a plu au seigneur de rappeler à lui sa servante Essenama Marie. En cette date commémorative, son petit-fils Aurel Odzi, se souvient encore d'elle, et demande à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pieuse pour elle.
À cet effet, une messe d'action de grâces, sera dite en sa mémoire, ce dimanche 1er septembre 2013 à 9h 00 en l'église Sacré-Cœur Mbundu Yesu à Nkombo arrê PSP.
Que son âme repose en paix par la miséricorde de Dieu. « Ma Marie » sache que tu vis en nous, ce vide dans nos cœurs ne sera jamais comblé.



11 septembre 2012 – 11 septembre 2013, voici, jour pour jour un an que décédait à Brazzaville, la veuve Okoko Clément née Oya Flavienne, ancienne membre de la « Légion de Marie » en l'église Sainte-Marie de Ouenzé. En cette date commémorative, les enfants Okoko prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.
À cet effet, des messes d'action de grâces seront dites le mercredi 11 septembre à 6h00 en les églises Sainte-Marie de Ouenzé, à Saint-Christophe à Pointe-Noire et à Owando, pour le repos de son âme.
En union de prière.

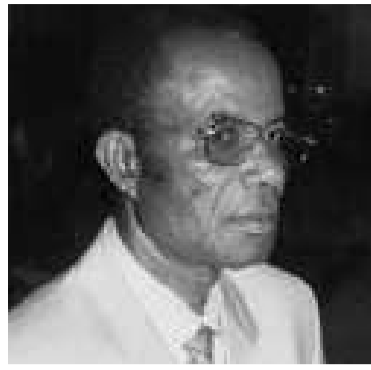


REMERCIEMENTS



Les familles Kombila et Dis-soussou remercient très sincèrement les parents, amis et connaissances pour leur assistance multiforme lors du décès de leur regretté frère, père, oncle et grand père Kombila Romain survenu le 17 août 2013 à Dolisie.
Qu'ils trouvent par ces mots le témoignage de notre entière gratitude.

NÉCROLOGIE



Les enfants Ganféré : Ganféré Mbola Ygany, Yves-Blandis Ganféré, Garcia Ganféré, Lelas Ganféré, Ganféré Mbola, Ganféré Kevin, Ganféré Obo, Ganféré Koukou, Janite Ganféré informent parents, amis et connaissances du décès de leur père, Jean Ganféré décédé le dimanche 25 août à 20h 25.
La veillée mortuaire se tient au n° 53, rue cité des 16 Mikalou Talangaï.
La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

• Antoine Massamba, agent des Dépêches de Brazzaville, Denis Bikoumou, Jacques Miakoutama, Angélique Massengo, Clotilde Milandou et Dikamona informent les parents, amis et connaissances du décès de leur neveu, frère et fils, Daniel Louvila alias Cadex, survenu le vendredi 23 août à la Maison d'arrêt de Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au 72 rue Mpangala à Ouenzé.
La date de l'inhumation vous sera communiqué ultérieurement.

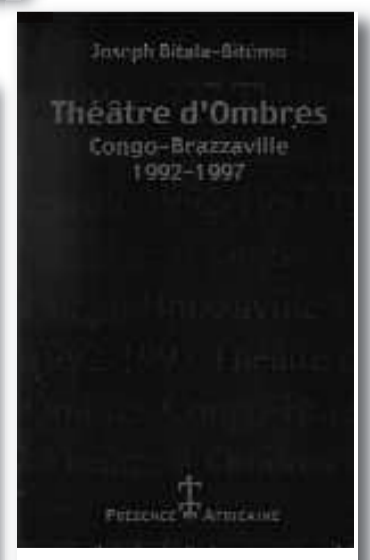
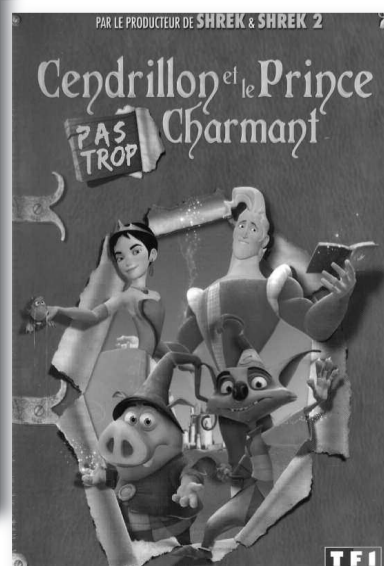
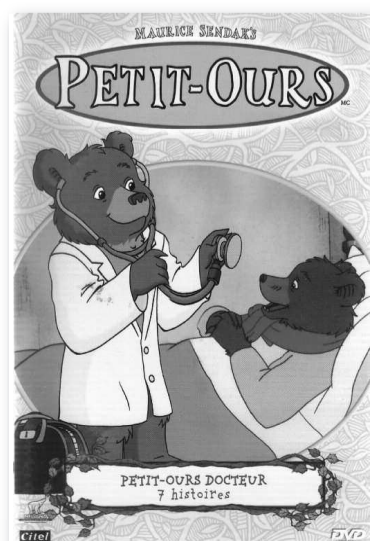
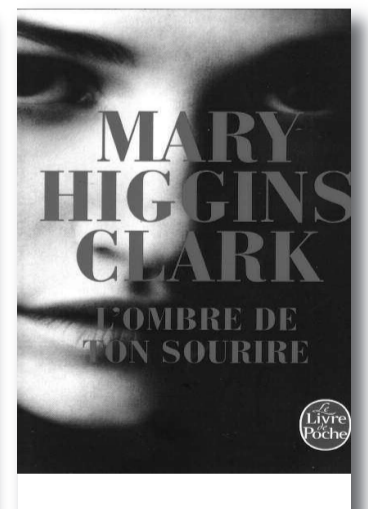
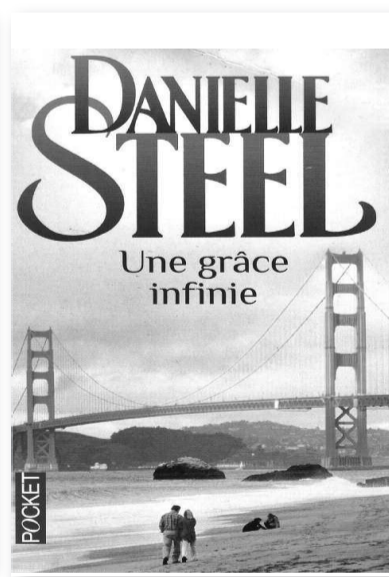
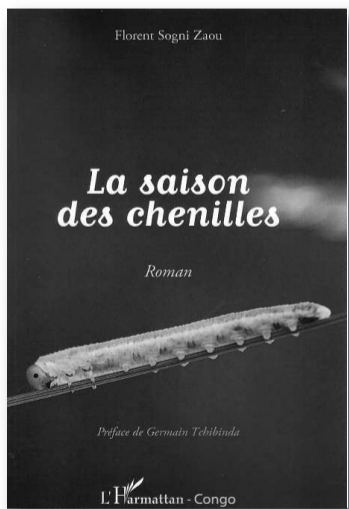


La famille Loundou, Dell Martial Mombongo et famille annoncent aux parents, amis et connaissances, que le programme des obsèques relatif au décès de Constant Didier Loundou se présente ainsi qu'il suit :
Lundi 02 septembre
9h00 : levée de corps à la morgue de Brazzaville
10h00 : recueillement au domicile familial sis 35 rue Dahomey à Poto-Poto
12h00 : messe de requiem en la basilique Sainte-Anne de Poto-Poto
15h00 : départ pour le cimetière Bouka
17h00 : fin de cérémonie.

SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LE TRANSIT

- Connaître les régimes douaniers.
 - Appréhender le dédouanement des marchandises ;
 - Connaître les documents utilisés à l'import et à l'export ainsi que les services y afférant ;
 - Connaître les calculs de la valeur en douane et les positions tarifaires ;
 - Connaître le Fret maritime, aérien, routier,...
 - Connaître les professions liées au transit (déclarant, consignataire, commissionnaire de transport, acconier,...)
 - Savoir gérer une expédition internationale ;
- Début : 3 sept (+document gratuit)**
Coût : 25 000 Fr + 1 marker non permanent
Durée : 2 semaines
Lieu : Immeuble en face du hall des légumes Agri-congo (derrière la fac de droit, à l'étage)
Contact : 06 937 60 54 / 05 556 90 64

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



VATICAN

Pape cherche Premier ministre

Sans en donner l'air, le pape François continue de secouer la hiérarchie de l'Église. Il donne à voir les signes de sa volonté de changement.

Lorsqu'il a accédé à la papauté en mars dernier, le pape actuel avait laissé comprendre qu'il voulait prendre le pouls de la situation avant d'amorcer des changements. Notamment, il avait demandé aux responsables de l'administration nommés par son prédécesseur Benoît XVI de rester à leurs postes, le temps de voir. S'il a commencé à nommer quelques évêques dans le monde (entre autres celui de Dolisie, au Congo), le pape n'a pas encore opéré de gros bouleversements visibles à la Curie romaine. Ou, à tout le moins, les changements et relèvements auxquels il a procédé jusqu'ici ne sont pas de nature trop voyante.

Or de tout temps, un pape se reconnaît aussi par le choix qu'il porte sur le cardinal-secrétaire d'État – son « Premier ministre ». Ce poste envié, autant que délicat, a vu se succéder des noms de haute stature : Eugenio Pacelli y est passé avant de devenir le pape Pie XII ; l'histoire a également retenu le nom du Français Jean-Marie Villot, secrétaire d'État du pape Paul VI pendant dix ans. Ou encore celui du cardinal italien Agostino Casaroli, successeur du cardinal Villot en 1979, jusqu'en 1990. L'actuel cardinal-secrétaire d'État est l'Italien

Tarcisio Bertone. Vrai ou faux, les journaux italiens croyaient savoir vendredi que son ère était désormais passée. Que le pape lui cherche actuellement un remplaçant... À vrai dire, les prétendants sont nombreux même s'il n'est pas dans la coutume vaticane de venir sur la place publique proclamer ses ambitions. L'adage que l'on rappelle au début de tout conclave (lorsque les cardinaux se réunissent pour élire un nouveau souverain pontife) et selon lequel « *tout cardinal qui entre pape au conclave en ressort évêque* », reste vrai pour n'importe quelle autre fonction au Saint-Siège. Qui s'y agite pour un poste et proclame ouvertement des intentions est automatiquement « grillé » par la censure de la coutume plus que par la réprobation véhémement des confrères.

Mgr Pietro Parolin favori...

Aussi faut-il prendre pour ce qu'elles sont les rumeurs véhiculées par les médias (italiens) ces dernières heures lorsqu'ils avancent que le successeur de Tarcisio Bertone sera connu mi-octobre. Et que ce sera Mgr Pietro Parolin. Actuellement nonce apostolique au Venezuela, Mgr Pietro Parolin présente, il est vrai, le profil idéal pour le pape actuel, argentin né de parents italiens. Mgr Parolin est né en Vénétie en 1955 et a baigné dans une culture plutôt francophone. Après avoir suivi la formation des futurs

diplomates du Vatican, il a longtemps été le sous-secrétaire du Saint-Siège pour les rapports avec les États à la Secrétairerie d'État (primature).

À ce poste, il a été l'interlocuteur direct de beaucoup d'évêques et de plénipotentiaires congolais et africains au Vatican, il a mis la main à la pâte chaque fois qu'il s'est agi de préparer une rencontre entre le souverain pontife et un chef d'État

ou de gouvernement. Il était l'œil et l'oreille de l'Afrique au Vatican (ou l'inverse), servi en cela par une parfaite connaissance des langues étrangères les plus courantes, le français étant pour lui la langue de son enfance. On devrait savoir bientôt si les pronostics de la presse sont justes. Mais elle, prudente, a aussi avancé d'autres noms de substitution pour le cas où ses prévisions seraient prises en défaut. La

presse avance donc aussi le nom du cardinal Giuseppe Bertello, actuel président du gouvernement du Vatican et, encore une fois, le Hondurien Rodrigues Maradiaga.

Archevêque de Tegucigalpa et président de Caritas Internationalis, il est de toutes les sauces au Vatican chaque fois qu'il a été question de choisir le successeur d'une personnalité de poids.

Lucien Mpama

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

DÉCOLLEZ POUR PLUS DE 10 DESTINATIONS AFRICAINES

POINTE-NOIRE

LIBREVILLE

ABIDJAN

BAMAKO

CONAKRY

DAKAR

OUAGADOUGOU

ACCRA

LOMÉ

COTONOU

DOUALA

YAOUNDÉ

BRAZZAVILLE

Pointe Noire s'ajoute à notre réseau.

Pour répondre à vos attentes, Air Côte d'Ivoire vous offre plus de 10 destinations africaines au départ de Pointe-Noire.

A partir du 19 Août, décollez de Pointe-Noire et profitez du temps de voyage le plus court vers Libreville, Abidjan, Dakar, Conakry, Bamako, Ouagadougou.



RDC

Le pays en instance de porter plainte contre le Rwanda

À défaut de parvenir à un entendement beaucoup plus positif dans la région, le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) se réserve le droit de traîner le Rwanda accusé de soutenir militairement la rébellion du M23 devant les juridictions internationales compétentes, a déclaré Lambert Mende au cours d'un point de presse.

Les relations diplomatiques entre la RDC et le Rwanda sont à l'heure actuelle à leur plus bas niveau depuis la reprise des affrontements entre les Fardc et les rebelles du M23 sur les hauteurs de Munigi au Nord-Kivu. Les officiels de deux pays s'illustrent ces derniers temps par des propos sur fond des menaces à peine voilées qui ne font qu'exacerber le malaise de part et d'autre de la



Lambert Mende Omalanga, porte-parole du gouvernement

frontière. Comme cela est devenu la règle à chaque fois qu'il y a reprise des hostilités, les deux parties s'entraccusent. Pour le Rwanda, ce sont les Fardc qui ont été les premières à lancer des tirs ciblés sur certaines localités rwandaises. À Kigali, on ne se fait plus d'illu-

sion sur les intentions du gouvernement rwandais d'entrer en guerre contre la RDC en guise de représailles contre ce qui est qualifié là-bas de provocation.

À Kinshasa où on ne cultive plus la langue de bois, on continue de soutenir que les obus

tombés au Rwanda proviendraient des éléments du M23 afin d'offrir à Kigali un sérieux prétexte d'entrer militairement en RDC. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a, pour sa part, confirmé dans un communiqué publié le 30 août que les rebelles du M23 avaient tiré en direction du territoire rwandais, malgré les affirmations de Kigali mettant en cause les forces gouvernementales congolaises. « *Nous en appelons encore une fois à nos collègues rwandais pour qu'ils fassent l'effort de se conformer à leurs engagements contenus dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de ne pas apporter aide et appui au groupe armé M23 qui est une force négative. Malheureusement, jusqu'au moment où nous parlons, le soutien de Kigali au M23 ne s'est jamais démenti à aucun moment* », a

déclaré le porte-parole du gouvernement au cours d'un point de presse tenu le 30 août. Excédé par ces guerres récurrentes qui mettent constamment en danger la vie des populations, le gouvernement a finalement pris l'option de saisir les juridictions internationales contre les auteurs des atrocités perpétrés dans l'est du pays. Une plainte est en instance d'être portée contre le Rwanda accusé de soutenir militairement les rebelles du M23. « *Nous pensons que s'il n'y a pas un entendement beaucoup plus positif dans la région, on va devoir se diriger vers des juridictions internationales* », avait martelé Lambert Mende Omalanga. C'est dire que la RDC entend tout mettre en œuvre pour obtenir la condamnation du Rwanda assortie des sanctions.

Alain Diasso

JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

Un forum régional des médias axé sur une approche centrée sur la victime

L'activité visait à rendre visibles les victimes et le rôle des médias dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux graves.

Plus d'une trentaine de journalistes des pays d'Afrique centrale ont participé, du 29 au 30 août à Kinshasa, à un forum qui a tourné sur le rôle des médias dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux graves. Cette rencontre est une collaboration entre l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj), Journalists for justice (JFJ) et la section kenyane de la Commission internationale des juristes (ICJ).

Les travaux de Kinshasa ont eu comme objectifs globaux de démystifier le rôle des médias dans la promotion de la justice et de l'amélioration de la visibilité pour les victimes, de renforcer la relation entre les médias et la société civile ainsi que d'améliorer les connaissances des participants sur les questions de la justice pénale inter-

ationale (JPI). Ils ont été axés sur le partage de connaissances et d'expériences entre les différents participants venus du Burundi, du Kenya, du Soudan, du Rwanda, du Sud-Soudan, de l'Ouganda, de la RDC et de la Tanzanie. Ce partage a tourné autour des relations entre les médias et les victimes ainsi que la justice dans chacun des pays. L'exercice a également bénéficié des exposés des experts de la Cour pénale internationale (CPI) et des juristes. Parmi les thèmes apports, Me Guy Mushata Kibulu de Commission internationale pour la justice transitionnelle a tablé sur les « Généralités sur la JPI : donner la parole aux victimes ». Alors que le chargé de l'information au bureau local de la CPI/ Kinshasa, Paul Madiidi Ibn, a parlé sur les généralités et le fonctionnement de cette cour.

Accompagnement des professionnels et des juristes

Le forum de Kinshasa a constitué

un appel aux participants, journalistes, en vue d'exercer leur métier avec professionnalisme et responsabilité. Cet appel a notamment été soutenu par les interventions du président de l'Acaj, Me Georges Kapiamba, du journaliste et consultant en médias, Kwamchetsi Makokha (des études des cas : donner une voix aux victimes), du directeur exécutif de la section kenyane d'ICJ, Georges Kigoro (Comprendre des tribunaux pénaux Union/internationale africains), de Stella Ndirangu de l'ICJ (Comment pouvons-nous demander des comptes ?), du conseil des victimes à la CPI, Me Franck Mulenda, qui avait parlé de la CPI et de la réparation. Toutes les interventions ont, en effet, relevé que les médias sont un important site de débat et de source d'information sur la JPI. Elles ont également reconnu que ces derniers sont un théâtre important dans la lutte pour le soutien du public pour le processus judiciaire, les intérêts et la poursuite de la justice pour les victimes et ceux qui défendent l'accusé. Mais à en croire ces expériences et les expertises, il est important aux journalistes de s'informer et de se former en vue d'acquiescer la maîtrise pour donner une information vraie et véridique.

Un site pour JFJ

La rencontre de Kinshasa a été clôturée par le lancement à partir de l'Hôtel Memling d'un site Internet pour JFJ. Ce portail est, à en croire Rosemary Tollo, une plate-forme d'échanges et d'informations pour les journalistes de différents pays.

Lucien Dianzenza

NORD-KIVU

Le M23 délogé de son bastion de Kibati

À la suite des attaques des Fardc et de la Brigade spéciale d'intervention, les rebelles en débandade ont été obligés de se replier vers la plaine de Kibumba.



Des éléments du M23 au front

Les rapports de force sur la ligne de front sont en train de changer. Les Fardc ont repris leur ascendance sur les rebelles du M23 au terme de neuf jours d'affrontements qui ont fait plus d'une dizaine de victimes civiles côté congolais. Depuis le 30 août, les forces gouvernementales contrôlent la forteresse du M23 à Kibati appelée communément « Trois antennes » située à une vingtaine de km au nord de Goma. Les Fardc appuyées par la Brigade spéciale d'intervention ont pilonné les positions rebelles jusqu'à les mettre en déroute. Les rebelles en débandade ont été obligés de se replier vers la plaine de Kibumba. Sentant le danger venir et face à la détermination des Fardc à les poursuivre jusque dans leurs derniers retranchements, les rebelles du M23 ont dû décréter dans la précipitation et, de manière unilatérale, un cessez-le-feu. Entre-temps, les Fardc qui ne l'entendent pas de cette oreille

continuent de mettre la pression. « *Nous sommes en train de les pourchasser pour les mettre en déroute* », a déclaré le porte-parole des Fardc, le Colonel Olivier Hamuli, qui reconnaît que cette étape est la plus importante dans le processus de neutralisation du M23. Cette opération militaire des Fardc a été saluée par la population de Munigi qui pense ainsi mettre fin à son calvaire d'il y a quelques jours. L'on croit savoir qu'en délogeant les rebelles du M23 de la colline stratégique des Trois antennes à Kibati d'où ils lançaient des obus sur la ville de Goma, cette dernière pourra enfin retrouver la sérénité. Des habitants de Munigi amassés le long de la route ont manifesté leur joie en scandant des chansons d'encouragement et de soutien aux Fardc. Tout ce que les rebelles ont laissé dans leur escapade, en l'occurrence, les équipements militaires, ont été récupérés par les Fardc.

A.D.



Les participants au forum lors des travaux/Photo LDB

NÉGOCIATIONS DE KAMPALA

Les risques d'un atterrissage forcé

Considérant comme clos les négociations de paix après neuf mois de pourparlers, le coordonnateur du Mécanisme national de suivi (MNS), François Muamba Tshishimbi, a profité de son premier face-à-face avec la presse, le 31 août, pour réaffirmer la position du gouvernement central de conditionner la présence de sa délégation dans la capitale ougandaise à l'élaboration d'une proposition médiane attendue du facilitateur, en l'absence d'un accord avec le M23.

« À Kampala, nous sommes allés rechercher cette solution politique jusqu'à présent introuvable. Je voudrai de la manière la plus claire et catégorique vous inviter à prendre acte que la RDC fait ce qu'on lui demande, et le fait depuis longtemps mais nous sommes le seul à le faire », a-t-il déploré. Selon lui, tout a bien été discuté

proposition d'accord final. Celle-ci respecte notre constitution, ne porte pas atteinte à l'intégrité de notre territoire national et tient compte de notre souveraineté ». Il s'agit des conditions inaliénables, selon lui, pour un atterrissage en douceur d'un processus qui n'a que trop duré. En effet, depuis le 15 mars, le gouvernement a bien signifié à toutes les parties la fin des négociations, pour éviter l'accumulation des dépenses supplémentaires à cause de la prise en charge des délégués aux pourparlers de Kampala par le gouvernement.

Pour le MNS qui fonctionne, il faut le rappeler, comme un observatoire, Kampala doit être la dernière étape avant le dépôt des armes par le M23 et son autodissolution. « Nous n'avons pas peur d'aller à Kampala pour leur dire cela ». À ceux qui font pression à l'échelle internationale pour une solution politique, François Muamba leur répond que le processus engagé depuis neuf mois a bien



François Muamba

avec le M23 au cours des neuf mois d'après négociations, et tous les « prétextes avancés directement et indirectement par le mouvement rebelle lui-même ou par ses parrains ont été pris en compte ». Comme il l'a rappelé, la discussion a porté sur trente cinq points. Après un débat contradictoire opposant la délégation de Kinshasa et le M23 sous la facilitation de la partie ougandaise, il a été constaté que douze points n'ont pas été totalement ou partiellement pris en compte mais, a-t-il fait remarquer, aucun des points ainsi épinglés ne peut justifier la situation dramatique observée dans l'est de la RDC.

François Muamba est revenu aussi sur certains temps forts de ces négociations, notamment le changement intervenu dans la méthodologie. « En décembre et janvier, il y avait le côté tralala ; on va à Kampala, on organise des plénières, etc. Nous y avons mis fin, sur instruction du président de la République. C'était devenu une tribune à partir de laquelle les gens du M23 profitaient pour se mettre en spectacle. Depuis la période qui a suivi Pâques, nous avons demandé et obtenu de la médiation que tout se fasse par écrit ». Aujourd'hui, le gouvernement n'est plus dans une logique de négocier. « La RDC a mis sur la table du facilitateur depuis le 15 avril une

vécu. Pour l'heure, le gouvernement s'en tient toujours aux options militaire, diplomatique et politique. « La Nation congolaise doit savoir qu'il n'y a pas d'agenda caché. Personne ne viendra nous imposer des solutions ». Actuellement, l'effort consenti vise, en premier lieu, à consolider ces différents fronts, en ne privilégiant aucun au détriment de l'autre. Sur le théâtre des opérations militaires, les forces gouvernementales ont réussi à protéger l'intégrité du territoire national, en dehors de Rutshuru qui reste partie intégrante de la RDC, et donc un objectif pour le pays, a-t-il martelé. Cependant, Kampala ne peut demeurer une idée fixe, la solution définitive à la crise peut venir de partout, y compris de New-York. Tout l'enjeu est surtout d'éviter d'ouvrir un front qui viendrait affaiblir le pays ou le distraire. À l'occasion de la seconde évaluation de l'Accord en septembre, le gouvernement présentera les actions menées et leurs effets, et il réaffirmera encore une fois sa détermination à continuer à honorer ses engagements. François Muamba a tenu à insister sur le fait que le succès récolté par le pays est le fruit d'inlassables efforts des différents acteurs nationaux engagés à tous les niveaux dans la recherche de la paix dans le pays.

L.E.

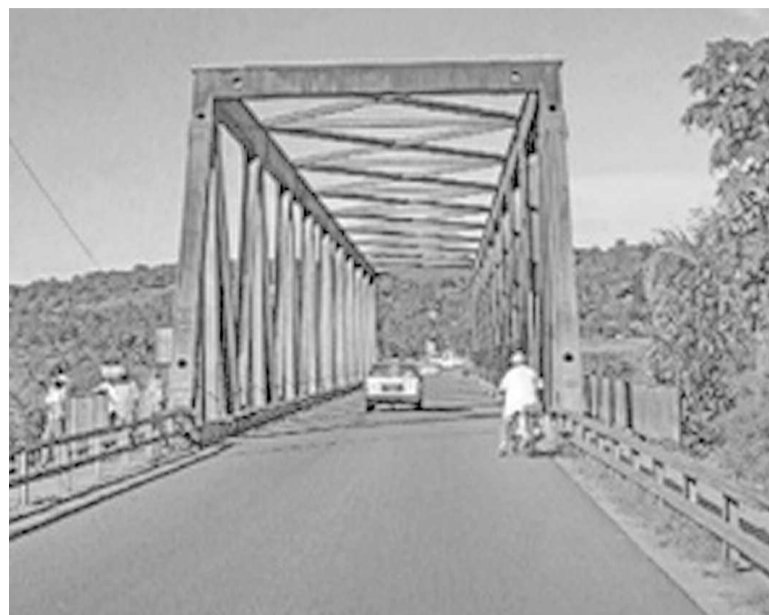
PRODUITS PÉTROLIERS

Pas de répit entre les distributeurs et la DGDA

Les dernières nouvelles en provenance de Mbuji-Mayi, dans le Kasai oriental, font état du blocage à l'entrée de la ville kasaienne de quinze camions transportant du mazout et de l'essence, en provenance de la gare de la SNCC à Dilolo, au Katanga.

Selon l'Agence congolaise de presse (ACP), la Direction générale des douanes et accise (DGDA) a bloqué cette cargaison à la frontière pour refus de payer les taxes douanières. Ces camions sont immobilisés au niveau de du pont de la rivière Lubilanji. Pour les transporteurs, il était inadmissible de payer deux fois la même taxe pour le même produit. Une dénonciation démentie par les douaniers qui rapportent à l'ACP que ce carburant a été transporté de Dilolo à Mbuji-Mayi avec des documents frauduleux. Cette fraude continue à priver l'État de ses droits sur l'importation. Quant à la Fédération des entreprises du Congo également citée dans cette dépêche, l'on insiste sur la nécessité de trouver une solution rapide pour éviter les répercussions sur l'économie de la ville.

Au lendemain de cette annonce du blocage de quinze camions, la rédaction a approfondi le dossier pour évaluer d'éventuels effets d'entraînement déjà per-



Le pont sur la rivière Lubilanji

ceptibles. Certes, une source pétrolière jointe à Mbuji-Mayi a confirmé une situation de tension entre la DGDA et les grands distributeurs au niveau de la frontière. Mais les informations remontent difficilement jusqu'à la ville, selon elle. Ainsi l'évolution de la situation est très mal maîtrisée localement. Certains gérants de stations services ont même parlé d'un blocage opéré au niveau du port de Matadi à cause d'un problème au niveau des permis d'exploitation.

Toutefois, en dépit de cette énième crise entre la douane et les distributeurs, après les tractations récentes entre les deux parties autour toujours de la question des taxes douanières

(NDRL : informations relatée aussi par la rédaction dans l'une des dernières livraisons), la situation dans la ville de Mbuji-Mayi reste normale. « Nous avons dernièrement accueilli de nouveaux stocks. Je puis vous garantir que Mbuji-Mayi ne connaît pas une pénurie de carburant. Nous avons une quantité de carburant suffisant disponible pour la consommation locale », a-t-elle ajouté. Les différents circuits d'approvisionnement de la ville en produits pétroliers expliquent une fois encore la difficulté pour la ville de connaître soit la rareté soit la flambée des prix.

Laurent Essolomwa

EXPLOITATION MINIÈRE

La RDC réfléchit sur sa réintégration à l'Itie

Représentants des entreprises minières, membres de la société civile et du gouvernement ont réfléchi le 27 août à Lubumbashi, au Katanga, sur la révision du projet de rapport de l'étude de cadrage Itie pour l'exercice 2011.

La journée de réflexion a permis aux différents experts d'apporter des propositions concrètes qui seront soumises, en décembre 2013, à la direction de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie) afin d'obtenir la levée de la suspension de la RDC. Dans ce rapport, note la radio Okapi, les experts ont proposé qu'il y ait moins d'écarts entre les montants déclarés par les entreprises et ceux réellement perçus par l'État.

Pour le ministre des Mines, Martin Kabwelulu, la RDC

avait une opportunité d'intégrer la liste des pays qui militent pour la transparence et la bonne gouvernance dans le domaine de l'extraction minière. Toutefois, le gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, a formulé une demande auprès de la coordination de l'Itie, laquelle concerne l'ouverture des bureaux dans les districts et territoires de sa province où sont implantées les entreprises minières. Cette demande a été approuvée par les représentants de l'Itie, tout en spécifiant que la province devrait inscrire, dans son budget, les frais d'installation de ces bureaux. Profitant de l'occasion, ils ont, à leur tour, proposé la mise en place d'un comité mixte de suivi composé des représentants du gouvernement, de la société civile et

de l'Itie pour assurer une meilleure transparence dans l'exploitation minière dans la province du Katanga.

Pour rappel, au mois d'avril, la RDC a été suspendu de l'Itie pour une durée d'une année. Le gouvernement justifie cette suspension temporaire par la non-traçabilité de quatre-vingt huit millions de dollars américains payés par les industries minières du Katanga en 2010 à la Dgrad (Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation) dans la ville-province de Kinshasa. L'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie) est un processus qui encourage la transparence dans la gestion des revenus des secteurs minier et pétrolier.

Gypsie Oïssa Tambwe

MUSIQUE

Laurette la perle dans la promotion du single « Love Story »

La chanson du single est un remix du titre *Beyanga* de Mbilia Bel. L'opus est sur le marché du disque depuis le 8 août.

Chanté en français et en lingala, *Love story* est un morceau aux sonorités afro-zouk. Le titre contient également une rythmique de la chanson *Nairobi* également interprétée par la Cléopâtre Mbila Bel. *Love story*, indique-t-on, est une histoire d'amour compliquée d'une adolescente qui est amoureuse d'un homme beaucoup plus âgé qu'elle, un Casanova des temps modernes. Invitée sur BBC Afrique dans l'émission « C'est le moment » (A écouter ici), Laurette la perle a justifié son choix de remixer la chanson *Beyanga* : « L'inspiration que j'avais allait dans le sens de la chanson. J'en ai également profité pour rendre hommage à Mbilia Bel qui est une grande dame de la musique congolaise. J'ai parlé avec elle. Elle était très touchée et enchantée de mon initiative. Cela fait toujours plaisir quand on est honoré. Moi-même je l'ai fait avec plaisir pour honorer cette grande dame de la musique congolaise ».

Laurette la perle s'est fait connaître du grand public grâce aux titres *Sans retour* et *Femme amoureuse*. Née à Kinshasa, celle qui a pour idole Lara Fabian intègre la chorale de musique classique d'une paroisse à l'âge de 8 ans. Elle participe à diverses manifestations avec cette chorale et y développe ses talents vocaux.

À 14 ans, elle crée avec des amis du quartier *The poets of Lord*, un groupe aux connotations gospel-RnB. Mais les études restent sa priorité. Mais elle décide de poursuivre une carrière solo. En 2008, elle crée son propre groupe *Effo perso*. Elle se met à écrire et à composer des mélodies qui mixent des sons venus d'ailleurs à la rumba urbaine congolaise. Une musique susceptible de toucher les jeunes et les moins jeunes. Depuis lors, la jeune chanteuse a su capter l'attention du grand public et figure parmi les étoiles montantes de la musique congolaise, susceptibles d'assurer la relève. Elle a fait partie des musiciens invités à prêter lors de la célèbre émission « Couleurs tropicales » de Claudy Siar, enregistrée à Kinshasa en juillet dernier.

Patrick Kianimi

LIVRES

Katcho Karume évoque « La Conservation de la biodiversité en zone de conflits »

Le titre déjà explicite de l'ouvrage du directeur général de l'Observatoire volcanologique de Goma présente les alternatives du barrage Ruzizi III et en évalue les impacts environnementaux dans la région des Grands lacs.

Le sujet de l'ouvrage qui sera disponible à partir de ce mois de septembre en librairie touche, comme on se l'imagine bien, le Burundi, la RDC et le Rwanda. En 86 pages, Katcho Karume présente l'hydro-électricité comme étant « la plus importante des options énergétiques économiquement réalisables et renouvelables dans la région des Grands lacs ». « Dans *La Conservation de la biodiversité en zone de conflits* », le spécialiste en sciences de la terre établit que « la production de l'électricité photovoltaïque et éolienne reste encore plus chère que celle de l'électricité classique ». Et Katcho Karume de dire en sus que « l'énergie géothermique, quoique disponible, n'avait jamais été sérieusement envisagée dans le passé pour subvenir aux besoins énergétiques de la région ». Mais, nous informe aussi Katcho Karume, que les études amorcées par le Rwanda sur le sujet connaissent un réel avancement et que le projet s'avère très prometteur.

Tenu pour l'un des précurseurs de la promotion des économies vertes dans la perspective d'un développement durable en Afrique centrale, l'auteur tient par ailleurs le secteur énergétique pour « un élément d'une pertinence capitale dans le processus de reconstruction et développement » des pays des Grands lacs. Et il note au passage le rôle majeur de la RDC qui recèle à lui seul 67% des réserves mondiales d'eau douce et d'écosystèmes. Dès lors, nul doute que les forêts congolaises se constituent en « un véritable poumon de l'humanité après l'Amazonie ». Devient compréhensible tout l'enjeu majeur du pays sur les plans géostratégique, économique, social et politique. Professeur des universités, Katcho Karume nous renseigne que l'aménagement du barrage hydroélectrique Ruzizi III, initiative des États membres de la Communauté économique des pays des Grands lacs demeure une nécessité pour la région quitte à combler le déficit observé en matière de fourniture en énergie électrique. Mais il reste néanmoins d'avis que « des mesures doivent être prises en amont pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement et sur le mode de vie des populations dont 80% survit grâce aux apports de la forêt ». C'est fort de ses expériences sur le terrain que Karume s'est risqué à l'écriture de *La Conservation de la biodiversité en zone de conflits*. Il peut être considéré à raison comme une somme de suggestions. Mieux, des propositions qui s'avèrent utiles à la minimisation des impacts négatifs de pareil projet sur l'environnement et les écosystèmes en vue d'un monde meilleur.

Nioni Masela

CHAN 2014

La RDC en Afrique du Sud aux dépens du Cameroun

La République démocratique du Congo (RDC) prendra part à la phase finale de la 3^e édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) en janvier 2014 en Afrique du Sud.

Les Léopards locaux congolais ont obtenu leur qualification pour cette compétition réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats nationaux respec-

tie. La rencontre retour a démarré bien avec l'ouverture du score d'Ebunga Simbi, dit Saoulé de V.Club, à la 21^e minute de jeu. Mais Lions indomptables ont égalisé à la 70^e minute par Ebah. L'histoire s'est donc répétée, car en 2009, la RDC était le bourreau du Cameroun aux éliminatoires du premier Chan, du reste, remporté en Côte d'Ivoire.

Avant le match de Lubumbashi, la

indiqué que cette réserve est caduque parce qu'il n'existe pas dans le règlement des éliminatoires du Chan. Théobald Binamungu a brandi l'article 30 de cette compétition qui stipule : « Pour chaque rencontre, les joueurs sont tenus de présenter leurs passeports en cours de validité. Une équipe en déplacement dont un, plusieurs, ou tous les joueurs ont perdu leur passeport, est autorisée à faire jouer le ou les dits joueurs, à condition que chacun d'entre eux soit photographié avec le commissaire du match ou les arbitres avant le début de la rencontre. Une équipe hôte n'est pas autorisée à faire participer à un match un ou plusieurs de ses joueurs, si avant le coup d'envoi, elle ne présente pas les passeports en cours de validité des joueurs concernés ».

La RDC sera donc bel et bien au 3^e Chan, aux côtés de l'Afrique du Sud, hôte du tournoi, Burkina Faso, Burundi, Congo-Brazzaville, Éthiopie, Ghana, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Ouganda, Gabon et Zimbabwe. L'Angola était favori face au Mozambique pour la seizième et dernière place qualificative après le match de zéro but partout au match aller à Maputo. Le barrage retour était prévu pour le 1^{er} septembre à Luanda.

Le tirage au sort de cette édition 2014 du Chan aura lieu le 16 septembre au siège de la CAF au Caire en Égypte. Et la compétition est prévu du 11 janvier au 1^{er} février 2014 en Afrique du Sud.

Martin Enyimo



Ebunga a inscrit le but des Léopards à Lubumbashi

tifs après le nul d'un but partout face aux Lions indomptables du Cameroun. C'était le 30 août au stade TP Mazembe de Lubumbashi en match retour de barrage des éliminations. Au match aller disputé le 26 août à Garoua (Cameroun), les poulains du sélectionneur Santos Muiutubile s'étaient imposés à Garoua par un but à zéro, une réalisation de Firmin Mubele Ndombe de l'AS V.Club à la 64^e minute de la par-

Fédération camerounaise de football (Fécafoot) a introduit une réserve auprès de la Confédération africaine de football (CAF) sur la non-présentation des licences des joueurs des Léopards avant le match aller à Garoua, afin d'attester réellement que les joueurs des Léopards évoluent au pays. La Fédération congolaise de football association a réagi par l'un des vice-présidents, Théobald Binamungu. Intervenant sur Radio Okapi, il a

FOOTBALL

Mazembe B gagne le tournoi des 71 ans du président angolais à Dundo

Après la victoire des Corbeaux du Katanga à Dundo en Angola, le chairman du club lushoi, Moïse Katumbi, a invité les deux clubs angolais Segrada et Petro atletico de Luanda à un autre tournoi à Lubumbashi.

L'équipe B du TP Mazembe a remporté, le 28 août, à Dundo en Angola le tournoi international de football de 71^e anniversaire du président José Eduardo Dos Santos d'Angola. Les Corbeaux du Katanga ont battu en finale les Angolais de Petro Atletico de Luanda, par un but à zéro. C'est le défenseur angolais Cassama qui a marqué contre son camp l'unique but de la partie en première période. directeur technique du club, le franco-sénégalais Lamine N'Diaye a conduit l'équipe B de Mazembe, en compagnie d'Andy Magloire M'Futula. Et pour cette finale, il a titularisé le gardien de but ghanéen Ernest Nsowah, avec dans le champ Masengo, le Malien Coulibaly, Kabulo, Patient Mwepu, Kimalua, Ilunga Kayanda, Ashante, Kambu



Le coach Andy Magloire Futula et le directeur technique Lamine N'Diaye amenant le trophée à Lubumbashi

wa Kamba, Ushindi Kubanza et Kamba. Dans les rangs de Petro Athletico (6^e à la Girabola - D1 angolaise), on a noté la présence des internationaux angolais Flavio d'Amato et Gilberto. Le président sportif du club et gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe a assisté à la finale victorieuse de son club au stade de Dundo. Après la victoire, la délégation de Mazembe B a regagné Lubum-

bashi le 29 août, et elle est directement allée remettre le trophée de vainqueur tournoi au chairman Moïse Katumbi qui était du reste présent au stade de Dundo le mercredi dernier lors de la victoire de son équipe. Outre la coupe remportée, l'on note aussi qu'Ernest Sowah a été désigné meilleur gardien, et Godet Masengo meilleur joueur du tournoi.

M.E.

JUSTICE

Environ 17.000 morts pendant la construction du CFCCO

Les crimes coloniaux commis lors de la construction du chemin de fer Congo-Océan doivent être réparés. Pour ce faire le Conseil représentatif des associations noires de France (Cran), va déposer une plainte contre la société Spie Batignolles.

« Le cas CFCCO est emblématique parce qu'il avait attiré à l'époque l'attention d'un certain nombre d'Européens touchés par la violence de ce qui se déroulait au Congo, sans être forcément anticolonialiste d'ailleurs. Il a inspiré Terre d'ébène du journaliste Albert Londres ou encore le Voyage au Congo d'André Gide », déclare

Louis-Georges Tin, président du Cran. « La France reconnaît 17000 morts officiels. Des déportations ont été organisées sur plusieurs milliers de kilomètres. Par exemple, des Tchadiens recrutés de force dans leur pays ont été acheminés à pied pour exploiter le chemin de fer avec une mortalité terrifiante. Ce n'est rien de moins que de l'esclavage et donc un crime contre l'humanité, mais cela n'est pas reconnu comme tel par l'histoire de France », dénonce Louis-George Tin. Pour le leader associatif, la colonisation positive n'existe pas, et il considère qu'il n'y a pas lieu d'opposer ces travaux forcés à la

traite négrière : « La seconde colonisation, débutée au XIXe siècle, a été marquée par des crimes qui ne sont toujours pas reconnus, notamment les travaux forcés qui n'avaient rien à envier à l'esclavage. »

Concernant le chemin de fer Congo-Océan, les travaux des parlementaires français de la commission de l'Algérie et des colonies de la chambre des députés publiés en 1928 ont établi que la mortalité sur ce chantier s'était élevée à 57% des effectifs. « Lorsque le PDG de Spie Batignolles évoque aujourd'hui l'aventure outre-mer de la société par le passé, on se demande s'il s'agit de cynisme poussé à l'extrême ou

longue de 510 kilomètres.

Le dépôt de la plainte sera fait avant les vacances de Noël

« Nous recherchons encore des archives au Congo pour retrouver des filiations. Certains membres du Cran sont des descendants des travailleurs du CFCCO, mais il s'agit d'une mémoire orale. Nous recherchons des archives et des personnes qui souhaiteraient se joindre à la plainte », précise le président du Cran.

L'État congolais n'a pas été pour l'heure associé au dépôt de plainte du Cran. La plainte pour crimes contre l'humanité entre dans le cadre de la vaste campagne en faveur des réparations

les États pour que les choses ne soient pas d'emblée instrumentalisées. La France pourrait faire pression politiquement sur les États africains, explique Louis-Georges Tin. Mais nous travaillons avec la société civile des pays concernés. À mesure que le procès va prospérer, nous pourrions associer les États. Les réparations sont pour eux ainsi que pour les populations concernées et pas pour le Cran. » Pour expliquer cette démarche judiciaire, le président du Cran avance : « Le Premier ministre français, Jean-Marc Ayrault, s'était engagé à mettre en place une politique de réparation, mais cela a été contredit par le président Hollande qui, citant en le déformant Aimé Césaire le 10 juin, a parlé d'impossible réparation. Donc nous réglons les problèmes au tribunal. » Avant de lancer : « Impossible n'est pas français, ni caribéen, ni africain ! » Pour justifier la démarche du Cran, Louis-Georges Tin cite d'ailleurs volontiers le cas de James Cameron, le Premier ministre britannique, dont le gouvernement a versé des réparations au Kenya ; l'Italie, qui a accepté de dédommager la Lybie ; ou encore les États du Caricom, le marché commun des Antilles et des Caraïbes, qui se sont mobilisés pendant l'été pour obtenir des réparations. « Il y a d'autres actions en cours, pas forcément des plaintes. Nous avons toute une série d'actions liées aux réparations culturelles pour les objets muséaux visant notamment le Musée du Quai-Branly. Ce sont des trophées pillés d'une manière scandaleuse après avoir tué des gens. Il faut une nécessaire restitution de ces objets qui sont des biens mal acquis. Nous lancerons des campagnes visant des pays précis », annonce le président du Cran.

Rose-Marie Bouboutou

CHRONIQUE

L'alphabétisation, un combat toujours d'actualité

Statistiques effrayantes que celles annoncées aujourd'hui et qui caractérisent l'illettrisme, car près d'une personne sur sept dans le monde est illettrée et sur les 860 millions d'illettrés 500 millions sont des femmes.

Constatant les effets dévastateurs de l'illettrisme sur le développement socio-humain, l'Assemblée générale des Nations unies, par sa résolution A/RES/56/116, proclamait la période de dix ans débutant le 1er janvier 2003 "Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation". Mais il sied de savoir que depuis plus de quarante ans, chaque année, le 8 septembre, l'humanité célèbre La journée internationale de l'alphabétisation afin de faire le bilan et surtout de rappeler l'importance de l'alphabétisation aux citoyens, aux collectivités et aux associations.

L'alphabétisation, ne cesse-t-on de nous rappeler, est un droit et le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie, qui doit permettre l'amélioration du bien-être et des odes d'existence. Il y a donc, au regard de l'évolution du taux d'alphabétisation, matière à réflexion sur un monde qui compte en effet aujourd'hui près de 4 milliards d'alphabètes.

Le thème de cette année est « Alphabétisations pour le 21^e siècle » afin de souligner qu'il est nécessaire d'atteindre l'objectif des « compétences de base en alphabétisation pour tous » et d'aider tous les apprenants à se doter de compétences en alphabétisation plus poussées dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'alphabétisation est bien plus qu'une priorité éducative : elle doit permettre de miser sur l'avenir et nous devons mieux nous investir afin que, comme l'affirme avec force la directrice générale de l'Unesco, notre siècle soit caractérisé par la particularité que chaque enfant sache lire et utiliser cet atout pour gagner en autonomie. Peut-on affirmer pour autant que l'objectif de l'alphabétisation pour tous, incluant enfants, jeunes et adultes, soit déjà atteint ? En réalité, l'alphabétisation demeure une cible mouvante. En dépit d'objectifs fixés à la dimension de la tâche, les efforts demeurent insuffisants autant que les ressources qui y sont allouées.

Une sous-estimation récurrente de l'ampleur et de la complexité de la tâche pourrait expliquer cette situation. Au ban des accusés, en premier lieu, la faible volonté politique des États d'agir différemment sur les plans local, national et international.

Faut-il revenir sur la question de l'importance de l'alphabétisation ? Ce droit humain est un outil d'autonomisation personnelle et un facteur de développement social et humain qui permet l'accès à l'éducation. Il est au centre de l'éducation de base pour tous et, à sa façon, en combattant l'ignorance, il contribue à éradiquer la pauvreté, réduire la mortalité infantile, stopper la croissance démographique, sublimer la question du genre, et, somme toute, assurer et pérenniser le développement durable, la paix et la démocratie.

Il faut continuer à militer afin que l'humanité entière se révèle une société alphabétisée tous azimuts et qu'ainsi les défis du développement soient mieux relevés pour le plus grand profit de tous.

Ferréol Constant Patrick Gassackys



Louis-Georges Tin, président du Cran. (© DR)

d'ignorance », s'insurge Louis-Georges Tin. Le groupe français Spie Batignolles est issu de la Société de construction des Batignolles, une ancienne entreprise française de construction ferroviaire et de travaux publics fondée en 1871. Cette société a opéré dans les années 1920 la construction de la ligne de chemin de fer reliant Brazzaville à Pointe-Noire,

des crimes contre l'humanité commis pendant la première et la seconde colonisation lancée par le Cran. Une première plainte avait été déposée en mai dernier contre la Caisse des dépôts et consignations, une entité qui gère les fonds publics français, accusée d'avoir tiré profit de la traite négrière. « Nous n'avons pas effectué dans un premier temps de travail avec

TRANSFERTS FINANCIERS ILLICITES

Le secteur des industries extractives pointé du doigt

Selon l'ancien président sud-africain, Thabo Mbeki, le secteur africain des industries extractives joue un rôle essentiel dans les sorties de fonds illicites du continent. Thabo Mbeki a fait cette révélation dans le cadre de la mission d'enquête du Panel de haut niveau sur les sorties illicites de fonds de l'Afrique, qui vient de se tenir en RDC. Il a recommandé des mesures visant à mettre fin à ces transferts illégaux de fonds et obtenir leur rapatriement sur le continent.

L'enquête sur la RDC a été faite avec le soutien technique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), dans le cadre d'une campagne continentale et mondiale dont le but est de mettre fin aux sorties il-

légaux de fonds d'Afrique, un phénomène qui contribue au retard du développement et de la transformation socioéconomique, d'après les experts. Le Premier ministre de RDC, Augustin Matata-Ponyo, a reconnu une relation directe entre le conflit, l'exploitation des ressources minières et les transferts illégaux de capitaux hors du pays.

Il a indiqué que le gouvernement avait entamé des efforts dans la lutte contre le phénomène des flux illégaux d'argent en 2004 à travers la réglementation du change des devises, des lois, pour en réduire la pratique, le renforcement de la transparence des transactions bancaires, une coopération avec des partenaires internationaux « pour récupérer les

fonds transférés illégalement ».

La CEA a identifié plusieurs éléments parmi les flux monétaires illicites, notamment les pots-de-vin et autres formes de corruption impliquant les fonctionnaires, les activités criminelles comme le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, les transactions commerciales frauduleuses comme l'évasion fiscale, la falsification des frais sur les transferts de fonds et la surfacturation, en particulier par les sociétés transnationales. On estime à 50 milliards de dollars, un chiffre supérieur à l'aide publique au développement accordée à l'Afrique, les pertes subies chaque année par l'Afrique en raison de flux financiers illicites.

Noël Ndong

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS

L'Angola remporte la coupe des cadettes à Oyo

Les cadettes angolaises ont confirmé leur suprématie en battant en finale leurs homologues de la Tunisie, 29-18. Vainqueurs de la sixième édition au Burkina-Faso, elles se succèdent ainsi à elles-mêmes.

Il s'agit pour l'équipe angolaise d'un troisième titre d'affilé. Elle a dominé toute la compétition en remportant tous les matchs joués. Premier du groupe A à l'issue des préliminaires, elle avait battu le Sénégal en demi-finale avant de confirmer son leadership face à la Tunisie en finale avec le score 29-18. La première partie du match a été âprement disputée entre les deux équipes qui s'étaient séparées sur le score de 11-8 à la mi-temps.

L'équipe tunisienne qui s'était inclinée en match de poule face à cette même équipe angolaise, 24 à 10, a subi une seconde défaite face aux amazones du handball africain. Troisième au Burkina-Faso, la Tunisie a gagné une marche en occupant la deuxième place, ainsi que le Congo qui est passé de la quatrième à la troisième place sur le podium du championnat cadette. L'équipe de la RD-Congo, finaliste lors de la précédente édition, a chuté, elle, de la deuxième à la cinquième place.

Soulignons que les trois premières équipes (l'Angola, la Tunisie et le Congo) sont qualifiées pour le championnat du monde de la catégorie prévue en 2014 en Macédoine. L'Angolaise Nicol Silva Da Costa a été sacrée meilleure buteuse avec 23 buts.

À l'issue de la compétition, la Confédération africaine de handball a publié l'équipe type de la compétition. Les sept meilleures joueuses de l'équipe africaine sont :

- meilleure arrière droite, Mercia Hendo (Congo) ;
- meilleure arrière droite, Joana Furtuna (Angola) ;
- meilleure ailère gauche, Dalva Judith Franclin (Angola) ;
- meilleure ailère, Nicol Silva Da Costa (Angola) ;
- meilleure demi-centre, Jocelyne Mateta Yanda (Angola) ;
- meilleure pivot, Ben Tourkia Cyrine (Tunisie) ;
- meilleure gardienne, Alcina Esperencia (Angola).

Charlem-Léa Legnoki

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE 1

Étoile du Congo est en progrès

Les Stelliens se hissent à la sixième place grâce à leur victoire 3-0 devant Union sportive Saint-Pierre pendant que Saint-Michel-de Ouenzé l'abandonnait après son nul d'un but partout face à Interclub, le 30 août, au stade annexe Alphonse-Massamba-Débat.

La vingtième journée du Championnat national de football prendra fin le 4 septembre au stade Denis-Sassou-N'Gusso à Dolisie par la rencontre qui opposera le leader, Athletic Club Léopards, à l'AS Cheminots, l'actuel troisième au classement. Mais avant ce match, la formation des Diablotins continue à mettre la pression sur le leader. Les Diablotins se sont imposés au stade municipal à Pointe-Noire 3-1 devant le FC Bilombé avant de revenir provisoirement à la hauteur des Fauves du Niari avec 45 points. L'AS Cheminots (37 points), qui se déplace à Dolisie, n'a plus non plus la pression qui pèse sur son épaule en dépit de sa volonté d'améliorer son compteur à points. Son poursuivant, le FC Kondzo (36 points), n'a pu faire mieux que concéder un nul de 0-0 devant la Jeunesse sportive de Talangai, le 28 août en match avancé de cette journée.

L'équipe du sixième arrondissement de Brazzaville aura sans nul doute des regrets à nourrir dans cette rencontre. Car elle a

manqué un penalty et n'a su profiter de sa supériorité numérique pour arracher la victoire. Condamnée au partage des points, la JST (32 points) est devancée au classement par le Club athlétique renaissance aiglon qui compte désormais 34 points grâce à sa victoire 3-0 sur Muni-

mi-temps. Le gardien, Pavhel Nzila, a doublé la mise sur un penalty provoqué par Ipamy avant que Christel Madingou n'alourdisse le score. Leur prochain adversaire, Saint-Michel-de Ouenzé (27 points), qui n'a pas connu de victoire depuis cinq journées, a fait jeu égal d'un but



Étoile du Congo s'est promenade devant la lanterne rouge du classement. (© DR)

sport. Cara occupe seul la quatrième place grâce à un triplé de Gedson Balekita malgré le penalty manqué.

Bien qu'ayant un match de moins, Étoile du Congo passe de la huitième à la sixième place avec 28 points. Les Stelliens ont dominé au stade annexe la lanterne rouge du championnat avec trois buteurs différents. Gildas Ockakas a ouvert le score pour les Vert-et-Jaune avant la

partout avec Interclub. Roméo Ayessa avait pourtant ouvert le score pour les Michaéliens. Chris Bobia a rétabli l'équilibre en deuxième mi-temps. Deux autres matchs de cette journée se sont soldés également par des scores nuls. Tongo Football Club (27 points) a été tenu en échec par La Mancha 1-1. Nico-Nicoyé a été également accroché par Patronage Saint-Anne 0-0.

James-Golden Éloué

RÉFLEXION

Mieux vaut tard que jamais !

Les propos que François Hollande a tenus la semaine dernière aux ambassadeurs de France, réunis comme chaque année à Paris, semblent indiquer que le Bassin du Congo devient enfin une préoccupation majeure pour les plus hautes autorités de la République française. « Enfin » parce que l'Afrique centrale, en dépit de l'immense potentiel humain et matériel qui est le sien, ne semblait guère jusqu'à présent intéresser l'Élysée qui consacrait l'essentiel de son temps à la construction européenne, aux relations bilatérales avec les Grands de la planète, à la guerre civile qui ravage la Syrie, aux conflits générés dans la zone saharo-sahélienne par le « printemps arabe ».

Or voici que soudain, et sans crier gare, le chef de l'État affirme, devant un parterre de diplomates qui n'en croient pas leurs oreilles, que ce qui se passe actuellement en Centrafrique ne peut laisser personne indifférent, que la communauté internationale doit se mobiliser pour aider à ramener la paix dans ce pays et que la France ne saurait demeurer à l'écart de la partie qui s'y joue. Un discours surprenant de la part d'un homme d'État qui ne connaît guère cette

région du monde et dont le bref passage à Kinshasa lors du Sommet de la Francophonie, il y a un an, ne fut guère apprécié par les dirigeants africains en raison de l'attitude méprisante adoptée à l'égard du Président Joseph Kabila.

Que s'est-il donc passé pour que, subitement, ce même homme d'État affirme haut et fort l'inquiétude que lui inspire la situation trouble qui est aujourd'hui celle de la Centrafrique et, de façon plus générale, celle de l'Afrique centrale en raison des drames qui se déroulent à l'Est de la République démocratique du Congo ? Oui, qu'est-ce qui explique la très soudaine volte-face de François Hollande ?

À ces questions, il n'est pas très difficile de répondre même si l'on n'est pas dans le secret des dieux. Tout simplement parce que le changement d'attitude du président français résulte du rôle que son homologue congolais, Denis Sassou N'Gusso, joue dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits ouverts ou latents qui menacent la stabilité du Bassin du Congo. Un rôle essentiel que le proche entourage de François Hollande n'ait farouchement jusqu'au jour

où il est apparu de façon claire que le patient travail de facilitation mené depuis Brazzaville portait ses premiers fruits et que refuser de regarder la vérité en face affaiblirait dangereusement la position de la France dans cette partie du continent.

L'Histoire se chargera de dire qui a trouvé les mots justes pour faire comprendre au Président français que quelque chose d'essentiel se passe actuellement en plein cœur de l'Afrique et que Brazzaville en est le moteur principal; quelque chose qui pourrait bien modifier radicalement l'approche des problèmes qui s'y posent par les grandes puissances et les amener à soutenir enfin sérieusement les pays qui s'efforcent de restaurer la paix par le dialogue et non par les armes. Le discours prononcé par François Hollande le 27 août à Paris, qui était manifestement imprégné des idées que le Congo défend depuis des années dans les enceintes internationales, semble en tout cas l'indiquer.

Mieux vaut tard que jamais !

Les Dépêches de Brazzaville